

Franc... Parler

● VICTORIAVILLE — Serge St-Pierre, le "pro" du nouveau club de golf Colonial, annonce aux intéressés que sa boutique sera ouverte dans un couple de semaines. Ceux qui seraient intéressés à renouveler quelque partie de leur équipement ou s'équiper pour commencer à pratiquer le golf pourront donc consulter le "beau" Serge.

● C'est M. Jean Dion, policier-éducateur, qui sera le conférencier au prochain souper du club Richelieu. M. Dion qui sera présenté par Georges E. Labbé et remercié par Claude Pinard, parlera des drogues.

● Au souper régulier du 17 mars, les membres du club Optimiste de Victoriaville auront à se prononcer sur l'acceptation de 17 nouveaux membres. Le club optimiste a de plus une liste d'attente de 14 autres noms. Les deux qualités requises pour devenir optimiste sont d'avoir le temps et vouloir.

● Hier Mme Denise Voghell célébrait son anniversaire de naissance. Le 5 mars c'était Mme Françoise Hébert et le 10 ce sera Mme Gaston Talbot.

● Le tirage organisé par la Légion canadienne, section d'Arthabaska, afin d'amasser des fonds pour la Maison du souvenir aura lieu le 11 mars au soir au lieu du 9, tel qu'on l'avait d'abord mentionné. Un bingo a été organisé pour la même occasion. Le tout aura lieu au 34, rue Ste-Marie.

● M. Jules Tardif, propriétaire de Tardif Auto, s'enverra vers le Japon le 15 mars. Durant son séjour de deux semaines, il visitera l'exposition universelle et l'usine d'assemblage de voitures Datsun.

● Le comité de la détente-familiale St-Gabriel désire informer la population que l'invitation à la soirée du samedi soir s'adresse à tout le monde, mais spécialement à ceux qui n'ont pas d'endroit pour se divertir "librement" et proprement. Les amateurs intéressés à faire des numéros sur scène le peuvent en s'adressant par écrit à la détente-familiale St-Gabriel de Victoriaville.

● Le ski est un sport passionnant mais il a aussi ses inconvénients. Ainsi, un camelot du Nouvelliste, Gilles Bédard, est présentement en convalescence pour avoir fait une mauvaise chute sur une pente de ski et s'être brisé une jambe. Aussi, son frère assure la livraison du journal. Prompt rétablissement à Gilles!

● Pierrette Ducharme, a donné une causerie sur le maquillage, les types de peau et les soins que chaque type doit recevoir, mercredi soir, devant les Filles d'Isabelle de Warwick.

● Il y aura une partie de cartes mixtes le 18 mars au club Aramis de Warwick, à 8h. Cette soirée est organisée par les Filles d'Isabelle de l'endroit. D'autre part, la prochaine réunion du cercle aura lieu le 1er avril.

● Une soirée en l'honneur des Rangers de St-Valère, de la ligue Centrale, aura lieu ce soir à la salle Dollard-des-Ormeaux à compter de 8h. 30 Un orchestre assurera les frais de la musique.

● Lors du défilé de modes qui aura lieu lundi soir à compter de 20 heures à l'hôtel Central de Victoriaville, les personnes présentes pourront applaudir le chanteur Dominic. En plus de donner un spectacle, le chanteur portera également des nouvelles créations masculines. Ce défilé est organisé par les dames de la Pourpre royale, loge 235 de Victoriaville.

● Les amis de Bob Chevalier fêteront l'ancien défenseur des Tigres au cours d'une cérémonie à Sainte-Foy, à la mi-mars. Plusieurs sportifs de Victoriaville contribuent financièrement au cadeau qui lui sera offert.

● Une assemblée de la ligue de hockey Senior sera tenue dans quelques jours pour déterminer la procédure et les dates de la finale de la ligue Saguenay-Lac St-Jean-Maurice.

M. Jean-Paul Pomerleau élu président du Club d'administration industrielle

VICTORIAVILLE (R.L.) — membres du club pendant près d'une heure.

Judi soir, lors de son souper bi-mensuel, le club d'administration industrielle des Bois-Francis recevait comme conférencier M. L.E. Duquette de Montréal, directeur des activités pour les centres de Main-d'Oeuvre du Canada dans toute la province de Québec. Le club d'administration industrielle des Bois-Francis groupe près de 200 employés de cadre venant des différentes industries manufacturières de notre région. Une centaine de membres étaient présents à la réunion de cette semaine.

Assistaient aussi à ce souper, à titre d'invités, les gérants des centres de Main-d'Oeuvre du Canada à Plessisville, M. Edmour Côté et le gérant de Victoriaville M. J.W. Aubut.

A ce souper qui avait lieu à l'hôtel Manoir de Plessisville, le conférencier traita du travailleur face à l'automatisme. M. Duquette qui est au service du ministre fédéral de la Main-d'Oeuvre et de l'Immigration depuis son retour de l'armée, lors de la guerre 39-45, est un orateur de marque et a su intéresser les

Elections annuelles

A cette réunion, le club d'administration industrielle des Bois-Francis a procédé à ses élections annuelles afin de nommer le nouveau bureau de l'exécutif qui entrera en fonction d'une façon officielle au mois de juin.

Ainsi M. Jean-Paul Pomerleau de la compagnie Forano de Plessisville, a été choisi comme nouveau président M. Guy Morissette de Morissette et Peres de Laurierville a été élu secrétaire. Le trésorier sera M. Yves Lapointe, de Warwick Woolen Mills, le vice-président à l'éducation est M. Benoît Boulanger de Forano, le vice-président aux relations extérieures M. Clément Carignan, de Victoriaville Furniture, le vice-président au recrutement, M. Claude Côté, de Morissette et Frères et le vice-président au programme M. Jacques Bérubé de Vic Métal à Victoriaville.

M. Jean-Paul Lainesse de Daveluyville Furniture, est le président sortant.

Le président Marc St-Hilaire donne la version de la Régionale

Cette affaire est le fait d'un principe et non d'une élève

VICTORIAVILLE (B.A.) — A l'issue de la rencontre entre les commissaires de la Régionale et des parents des élèves du secondaire V qui avaient été délégués à la suite de la séance de discussions de mercredi, il semble que les parents ont admis la position de la Régionale face à la démission de M. Martin Cyr comme directeur du secondaire V. Le Dr

Marc St-Hilaire, président de la CSRB, a déclaré hier midi, lors d'une conférence de presse, que toute cette affaire est "le fait d'un principe et non d'une élève".

M. St-Hilaire a remis par la même occasion un communiqué aux journalistes, dont nous vous livrons le texte intégral:

"M. Martin Cyr, directeur-adjoint du secondaire V de Victoriaville, et employé de la corporation du Collège de Victoriaville, n'a pas été congédié par la commission scolaire Régionale;

il a remis sa démission à son employeur, pretextant un vote de non-confiance à son endroit de la part de la commission scolaire Régionale.



Formation prochaine du club Kiwanis

LE CLUB KIWANIS de Victoriaville, qui est présentement en formation, tenait mercredi soir un autre souper. Il semble que ce club est appelé à devenir prospère puisqu'à chaque rencontre, le nombre d'adhérents grandit. Le club Kiwanis de Victoriaville est patronné par celui de Drummondville. Ce dernier qui était lui-

même patronné à ses débuts par celui de Trois-Rivières n'a pas perdu de temps. De gauche à droite: M. Denis Contin, trésorier du nouveau club, M. Augustin Beauvage, président par intérim, et M. Roland St-Amant, secrétaire. (Photo Benoît Aubry)

Adoption du budget municipal

Surplus de \$1,798 prévu par le conseil de Warwick

WARWICK (R.L.) — Le conseil de ville de Warwick, qui se réunissait cette semaine sous la présidence du maire Gaston Beaudet, a adopté un budget comportant un surplus de \$1,798 des revenus sur les dépenses. En effet, à la colonne de l'apex, le budget adopté cette semaine prévoit des revenus de l'ordre de \$46,592.84 et des dépenses de \$44,800.

Pour la balance de l'administration municipale, le budget adopté cette semaine par les édiles municipaux de Warwick comporte des revenus prévus de \$137,915.50 et des dépenses prévues de \$136,117.50.

En adoptant ce budget le maire et les conseillers ont de plus décrété que la taxe foncière demeurerait au même taux, c'est-à-dire à \$0.70 le \$100.00 d'évaluation.

La valeur imposable de la ville de Warwick est de \$7.5 millions environ et représente une augmentation de près d'un mil-

lion de dollars sur la dernière évaluation.

A la séance du conseil de cette semaine, un avis de motion a été donné pour l'imposition éventuelle d'une taxe pour le service d'égoûts. Le maire Beaudet nous a mentionné qu'une taxe de ce genre existait dans plusieurs municipalités. Il a ajouté cependant que l'on en était qu'au stade de l'étude concernant cette taxe éventuelle et que ses modalités n'étaient pas encore déterminées.

Nouveau conseiller

En vertu d'une nouvelle disposition de la loi régissant les cités et villes, lorsqu'un conseiller démissionne à une période donnée de son mandat, c'est le conseil qui désigne un remplaçant par voie de résolution. C'est ce qui se produira à Warwick pour désigner un remplaçant au conseiller Blondin Plourde. Les membres du conseil actuel n'ont pas encore arrêté leur choix concernant le remplaçant de M.

Louis Chantigny invité au souper mixte des Lions

VICTORIAVILLE (R.L.) — On dit souvent que le journalisme mène à tout à condition d'en sortir, et ce vieux dicton se confirme une fois de plus dans le cas de Louis Chantigny.

Journaliste, il l'a été pendant plus de 12 ans avant d'accéder au poste de Haut-commissaire aux sports, qu'il assume aujourd'hui.

En quittant le journalisme pour le fonctionnarisme, Louis Chantigny a laissé derrière lui un palmarès impressionnant. Ses reportages sur la boxe, le hockey, le football et le cyclisme lui ont valu sept grands prix de journalisme, dont le meilleur reportage de l'année dans les deux langues officielles du Canada, et le meilleur reportage sur la boxe rédigé à l'extérieur

des Etats-Unis.

Commentant sa nomination au Haut-commissariat aux sports, Louis Chantigny disait récemment: "On m'a pris au mot. Depuis le temps que je réclamais un ministère des sports, que j'harcélaiss notre gouvernement à ce sujet, peut-être a-t-on décidé de me prendre à mon propre jeu en pensant: "Voyons voir maintenant s'il est aussi facile d'agir dans la réalité de tous les jours que d'écrire de beaux articles dans les nuages."

Conférencier

M. Chantigny sera conférencier à un souper mixte du club Lions de Victoriaville. Le souper a lieu à l'hôtel Manoir de Princeville à 18:45 heures, dimanche le 8 mars.

Les faits

1 — Cette école a un règlement qui interdit le port des bottes dans l'école pour des raisons de propreté et d'hygiène. La commission est d'accord avec ce règlement qui ne lui a jamais été soumis pour approbation, mais qui semble raisonnablement motivé.

2 — Dans son rapport sur le présent cas, le professeur indique que cinq minutes après le début de l'examen, il remarqua qu'une élève portait ses bottes en classe. Il lui demanda d'aller voir le directeur-adjoint dans le but de faire observer le règlement.

3 — De là commence une série d'erreurs: impolitesse - suspension - privation d'examen.

Motifs de la décision de la commission

Parents, élèves, professeurs, directeurs ont le droit de porter le cas devant la commission lorsque l'un d'eux se croit lésé par une décision prise à un autre niveau.

La commission étudie les cas soumis, et prend une décision. Il est certain que lorsque deux parties ne s'entendent pas et que l'un ni l'autre ne veut modifier sa position, l'une des deux parties ne sera pas satisfaite de la décision qui sera prise par la commission. Les parties étant en désaccord entre elles au départ.

Dans le présent cas, il y a eu erreur mineure au départ, erreur qui a engendré toute la querelle.

Rappels que:

1 — Le règlement des professeurs stipule que ceux-ci doivent appliquer les sanctions avec discernement.

2 — Le règlement disciplinaire des élèves stipule que, pour une première infraction du genre, l'élève aurait dû perdre deux points à son dossier disciplinaire.

3 — Les règlements du minis-

tere sur les examens stipulent qu'un élève ne peut quitter la salle d'examen sans être accompagné d'un surveillant, ce qui ne fut pas fait dans le présent cas.

Compte tenu des circonstances qui précèdent, c'est-à-dire si, selon la déclaration écrite faite par le professeur surveillant, celui-ci a décelé l'infraction aux règlements après le début de l'examen, le professeur aurait dû aviser l'élève de son infraction, porter la sanction de deux points au dossier disciplinaire de l'élève pour une première offense, et attendre la fin de l'examen avant d'envoyer l'élève au directeur-adjoint, s'il le jugeait vraiment nécessaire.

Décision de la commission:

En ce qui concerne la jeune fille,

1 — La commission exige que l'élève concernée fasse des excuses publiques au directeur-adjoint.

2 — Que, si l'élève veut obtenir une note pour l'examen manqué à cause de son expulsion, elle reprenne l'examen, aucune note moyenne ne lui étant accordée en remplacement.

Motion de non-confiance:

Ici se situe le problème. M. Cyr considère comme une motion de non-confiance à son endroit la décision de la commission, à savoir: reprise d'examen. Il considère que la commission ne soutient pas l'autorité de l'école en n'adoptant pas

entièrement la décision de la direction, et remet sa démission.

Son raisonnement peut paraître bon. Cependant, que devient le droit des élèves, parents et professeurs de se faire entendre à la commission, lorsque l'un d'entre eux se sent lésé, si la commission doit automatiquement endosser la décision de la direction, même si celle-ci a fait erreur.

Définitivement, la commission ne peut brimer le droit des élèves, parents et professeurs de se faire entendre de la commission, en s'engageant à appuyer automatiquement toutes les décisions des directions d'école, même si ces dernières font erreur.

Signaler une erreur au départ n'est pas une motion de blâme, mais un devoir de la part des employeurs envers son personnel ou ceux qui en tiennent lieu.

Si certains professeurs ou directeurs disent que leurs déclarations faites par écrit et déposées à la commission ne sont pas exactes, qu'ils aient le courage de faire des rectifications écrites, concernant leurs premières déclarations. La commission s'est basée sur les dépositions écrites des professeurs et directeurs pour juger les faits.

La commission juge qu'elle ne peut accorder un appui inconditionnel à son personnel; elle a rendu sa décision. A vous de juger et de prendre vos responsabilités.

M. Gardner nommé assistant-whip

VICTORIAVILLE (R.L.) — L'honorable Jean-Jacques Bertrand, premier ministre du Québec, vient d'annoncer la nomination du député d'Arthabaska M. Roch Gardner, comme assistant whip.

On sait que, présentement, le whip en chef est le député de Wolfe, M. René Lavoie.

L'assistant whip doit seconder le whip en chef dans son travail et le remplacer s'il y a lieu.

Le whip en chef du gouvernement doit s'occuper à ce que chaque député soit présent durant les débats sessionnels. C'est lui qui prend les présences en Chambre et il accorde les permissions à chacun de s'absenter.

Le whip en chef doit organiser la bonne marche des discours en Chambre et c'est lui qui doit organiser des caucuses et les présider. De plus, c'est lui qui doit voir à ce que, lorsqu'il y a des commissions parlementaires qui

siègent, chaque membre des dites commissions soit présent aux séances.

Budget adopté à Arthabaska

ARTHABASKA (B.A.) — Le conseil municipal de la ville d'Arthabaska a accepté les états financiers de l'année '69, lors de son assemblée de mercredi soir après quoi on fit la présentation du budget pour l'année 70 qui se chiffre à \$299,626.50. La taxe est de \$9.90 cent d'évaluation.

On a également présenté une résolution pour amender le règlement 222 sur le zonage et la construction afin de changer une partie d'une zone agricole pour la transformer en zone multifamiliale et résidentielle.



Thé-mode organisé par le comité féminin du club Lions

EN PREVISION DE leur prochain thé-mode, les membres du comité féminin du club Lions qui ont la responsabilité de cette activité ont choisi cette semaine les fourrures qui seront présentées au défilé, grâce à la collaboration de

la maison Langlois Fourrure. Assistent à la présentation Mmes Alphonse Houle, Jacques Côté, Jacques Leahy, Mme Gisèle Crochetière et Mme Céline Dupré agissent comme mannequins pour la circonstance. (Photo LeRo)

Condamné à \$200 d'amende pour pratique illégale de la médecine

Santé et chiropratique par le Dr GUY HAINS

Les assurances

Votre compagnie d'assurance défraie-t-elle les soins chiropratiques?

Lisez votre police, renseignez-vous auprès du responsable; car plus de trente-huit (38) compagnies le font au Québec.

Beaucoup de gens sont couverts et ne le savent pas; pour ceux qui ne le sont pas, faites des pressions, demandez-le, principalement lors d'un renouvellement de contrat.

C'est une question de liberté; où est cette liberté si on ne peut choisir son docteur sans en supporter une sanction économique.

Pour pratiquer la chiropratique au Québec, le candidat doit après avoir obtenu son diplôme collégiale étudier quatre années dans un institut chiropratique au Canada ou aux Etats-Unis et interner durant un an additionnel dans une clinique chiropratique. Voilà pour les nouveaux venus; pour les anciens, tous ceux qui sont membres du syndicat et de la Corporation des chiropraticiens du Québec sont qualifiés pour pratiquer.

Quand on sait que le système nerveux dirige le fonctionnement de toutes les parties du corps, et que les nerfs passent par les trous de conjugaisons entre les vertèbres avant de se rendre aux muscles et organes, il est facile de comprendre que des déplacements permanents de vertèbres peuvent pincer et irriter ces nerfs et nuire au bon fonctionnement du corps.

Pour renseignements: Ecrivez ou téléphonez à:

Dr GUY HAINS

141, rue BONAVENTURE TROIS-RIVIERES

Tél.: 375-5600

2e Bureau, rue Commerciale, Gentilly

TROIS-RIVIERES (B.C.) — Maurice Landry, de Trois-Rivières a été condamné, hier, à une amende de \$200 pour avoir illégalement exercé la médecine, le 9 octobre 1969.

Ce jour-là, Dame Dolores Lévesque s'est présentée au bureau du prévenu rue des Ursulines, dans le but d'obtenir un remède qui pourrait assurer la guérison de ses maux de jambes.

La consultation a duré environ trente minutes et Landry a alors recommandé à sa patiente d'absorber seulement des fruits non-acidés au déjeuner et d'utiliser des comprimés de magnésium.

Dans son jugement, le juge Léon Girard a déclaré que le fait d'avoir prescrit des comprimés à Dame Lévesque constituait une prescription médicale, au sens des règlements du Collège des Médecins du Québec.

Soulignant que Landry avait avoué n'être pas médecin, le président du tribunal a dit que les comprimés de magnésium étaient un médicament et l'épingle même de la bouteille l'indiquait clairement. D'ailleurs, l'accusé avait décrit ces comprimés comme étant un remède efficace contre toutes les maladies et donnait plus de vigueur à toutes les parties du corps.

Les chauffeurs d'autobus veulent rejoindre la CSN

TROIS-RIVIERES (J.R.L.) — Les chauffeurs d'autobus de la compagnie de Transport St-Maurice ont décidé de changer d'affiliation syndicale et d'abandonner la fraternité au Conseil du Travail pour s'affilier comme syndicat à la CSN. Selon le conseiller syndical M. Jos. Caron, ces chauffeurs d'autobus membres de la Fraternité canadienne des cheminots, employés de transport et ouvriers, local 298, ont pris cette décision presque à l'unanimité.

Une requête en accréditation en date du trois mars a été déposée à la direction générale des Relations patronales ouvrières, service du droit d'association, dans le but d'être accrédité comme syndicat affilié à la CSN.

Les chauffeurs d'autobus, selon M. Jos. Caron, étaient mécontents des représentants de la fraternité dont ils faisaient partie en affiliation avec la CTC. M. Caron a aussi affirmé qu'il attend la décision de la direction générale des Relations patronales ouvrières, section du droit d'association.

L'accusation de facultés affaiblies portée contre un automobiliste du Cap est rejetée par le juge Girard

par Bernard CHAMPOUX

TROIS-RIVIERES — Léo Montambault, du Cap de la Madeleine, a été acquitté, hier, d'une accusation de facultés affaiblies au volant de son automobile, à l'issue d'un procès, en Cour des Sessions de la Paix, de Trois-Rivières.

Le juge Léon Girard a conclu qu'un doute raisonnable existait en faveur de l'accusé et il a ordonné le rejet de la plainte, considérant que la Couronne n'avait pas prouvé l'acte reproché à cet automobiliste.

La preuve de la poursuite, représentée par Me Pierre Houde tendait à relier l'accusation au fait que Montambault s'était porté à des voies de fait sur la personne de l'agent Vena Lapointe, qui avait procédé à l'arrestation.

Il circulait au centre de la route. Cet agent de la Sûreté du Québec a expliqué qu'il avait pris en chasse l'auto du prévenu, à Ste-Marthe du Cap, après qu'il dut emprunter l'accotement de la chaussée pour éviter la voiture, qui circulait à ce moment en plein centre de la route 2.

Le policier a ajouté qu'il avait rejoint Montambault, rue Notre-Dame, dans la cité madelinoise et qu'il eut toutes les difficultés au monde à faire monter l'accusé dans l'auto-patrouille de la Sûreté du Québec.

"J'ai dû demander de l'aide par radio, mais j'ai tout de même remarqué qu'il avait une démarche chancelante et une bouche pâteuse" a dit l'agent Lapointe.

Alertés par téléphone, deux policiers du Cap de la Madeleine sont apparus sur les lieux, mais déjà la voiture du policier La Pointe s'était mise en marche en direction du quartier-général, à Trois-Rivières.

Lorsque les deux autos se sont croisées, l'agent Lapointe a quitté sa voiture pour aller discuter avec les deux autres policiers et c'est à ce moment que Montambault en a profité pour s'attaquer à celui qui l'avait arrêté.

"Les deux policiers sont venus à mon aide et ils ont passé les menottes aux mains de Montambault", a-t-il dit.

La preuve de la défense

L'avocat de la défense, Me Gérard Grégoire a produit quelques témoins qui sont venus dire que l'accusé avait consommé tout au plus trois bouteilles de bière dans la soirée.

Montambault lui-même a reconnu s'être dirigé à deux reprises en soirée au bar l'Oublette, au Cap, mais chaque fois, il n'y était pas demeuré très longtemps.

Quant il fut appréhendé, il revenait d'un restaurant à Champlain où il avait mangé des crevettes "arrosées de trois gouttes de cognac" et dans son témoignage, il a avoué qu'il circulait rapidement parce qu'il devait prendre la relève au poste de taxi, dont il est propriétaire.

Le jugement

Dépasser dangereusement, conduire de la même façon et ne pas apercevoir le signalant d'une auto de la police, ne sont pas des critères permettant de

conclure que le conducteur d'une automobile est en état d'ébriété.

Le juge Girard a fait cette remarque en expliquant que ces faits, admis par l'accusé, ne prouvent nullement que Montambault était en un état tel qu'il ne pouvait pas prendre le volant.

Quant à l'assaut sur l'agent Lapointe, il pouvait s'agir d'une vengeance si l'on se fie à Montambault qui a révélé avoir déjà été arrêté par ce même policier alors qu'il circulait sur la rue Thibault, a dit le président du tribunal.

CLINIQUE BEDARD CURE de DÉSINTOXICATION et REHABILITATION de L'ALCOOLIQUE

Pour informations: Dr Alexandre Bedard 1165, Claire Fontaine Québec Tél. 525-7164

Nouveau dépositaire autorisé RUSCO dans la Mauricie

RÉNOVATION Enr.

Marcel Tousignant
Tél.: 377-2418
Gerard Lavergne, Tél.: 376-7527

1621, COMTOIS TROIS-RIVIERES

- Portes et fenêtres en acier Rusco
- Portes en bois, portes électroniques pour garage
- Entretien sur portes industrielles et résidentielles

Le troisième membre d'un trio admet sa culpabilité

TROIS-RIVIERES (B.C.) — Le troisième membre d'un trio ayant réalisé un vol à main armée, le 8 juin 1969, à la station de service de M. Marcel Rocheleau, de Louiseville, a admis sa culpabilité, hier, en Cour des Sessions de la Paix de Trois-Rivières.

Condamné déjà à subir son procès aux Assises criminelles, Denis Boissonneault a modifié son attitude alors qu'il comparait devant le juge Léon Girard, en compagnie de son avocat, Me Gilles Bergeron. Le promoteur de la sentence a été ajourné au 30 mai. Boissonneault a toujours prétendu qu'il dormait dans l'automobile quand ses compagnons, Marcel Bourdages et Gaëtan Bujold décidèrent de dévaliser la station de service. Un employé, M. André Lacroix était seul à ce moment et il dut remettre \$150 à ces deux individus.

Me Bergeron a fait valoir devant le tribunal que Boissonneault avait un emploi permanent à Montréal et qu'il méritait la confiance de la Cour. "Une sentence suspendue servirait les fins de la justice, considérant que mon client n'a aucun casier judiciaire" a-t-il dit.

Dans cette affaire, Marcel Bourdages, celui qui tenait le revolver-jouet au moment du

vol, avait écoupé de 6 mois de prison tandis que Bujold s'en tirait avec une peine de 1 mois d'emprisonnement.

IMPÔTS

RENTES • SALAIRE
DECLARATION • FORMULE

ROLAND ST-LOUIS

1386, St-Olivier Trois-Rivières
Tél.: 375-4123

Ouvert le soir du lundi au vendredi inclusivement de 7h 00 à 8h 00

toute la semaine matin de 10h 00 à midi et après-midi de 2h 00 à 5h 00

Est-ce que VOTRE DENTIER glisse, se décroche, ou tombe?

Ne craignez plus de voir votre dentier se relâcher au mauvais moment. Pour plus de sûreté et de confort, saupoudrez simplement vos prothèses d'un peu de la fameuse poudre FASTEETH. La poudre adhésive pour dentiers FASTEETH maintient fermement les dentiers plus longtemps. Permet de manger plus facilement. N'agit pas sous les appareils. Nul effet commeux, sirupeux ou pâteux. La santé exige un dentier bien ajusté. Voyez votre dentiste régulièrement. Demandez vite votre FASTEETH à tous les rayons de pharmacie.

MAISON DES JOUETS

PHARMACIE de NORMANVILLE Centre d'Achats de Normanville

JEAN BAREIL
B.A. B.S. B. Ph.
L. Ph. Prop.

PRESCRIPTIONS

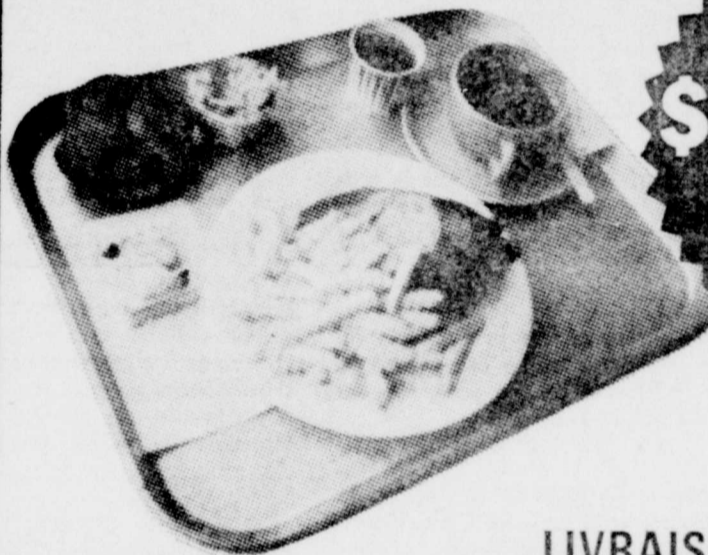
Ouvert tous les jours
8h a.m. à 11h p.m.
Dimanche et Fêtes
10h a.m. à 10h p.m.

Téléphone
375-7769

Spécial 4e Anniversaire

RAPID BAR-B-Q

1027 Ste-Angèle



\$1.24
Repas complet

Comprenant mets principal thé ou café et dessert

LIVRAISON INCLUSE

Profitez de cette offre extraordinaire

Prix spéciaux pour réceptions de tous genres. Spécialité: BUFFET FROID.

Spécial variant chaque semaine.

NOUVEAU: Essayez notre PÂTE AU POULET ainsi que notre STEAK HACHE

374-4418 - 374-4419

Cegep de Trois-Rivières

ANNÉE SCOLAIRE 1970-71

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSION

Pour l'année scolaire 1970-71, sont admissibles aux études collégiales en vue de l'obtention du diplôme d'études collégiales:

- 1— les étudiants qui ont réussi la classe de secondaire V
- 2— les personnes qui possèdent les cours exigés
- 3— les candidats qui se sont présentés aux tests de SACU

COURS OFFERTS EN SEPTEMBRE 1970

- 1— tous les cours de formation générale conduisant à l'université (2 ans)
- 2— les cours suivants de formation professionnelle conduisant au marché du travail (3 ans):

- assistance sociale
- aménagement d'intérieurs
- bibliotechnique
- informatique
- technologie de l'administration
- technologie de l'alimentation
- techniques infirmières
- technologie de laboratoire médical
- technologie de l'architecture
- technologie du génie civil
- technologie de l'évaluation
- technologie de la mécanique
- technologie de l'électrotechnique
- technologie de la métallurgie
- technologie du papier

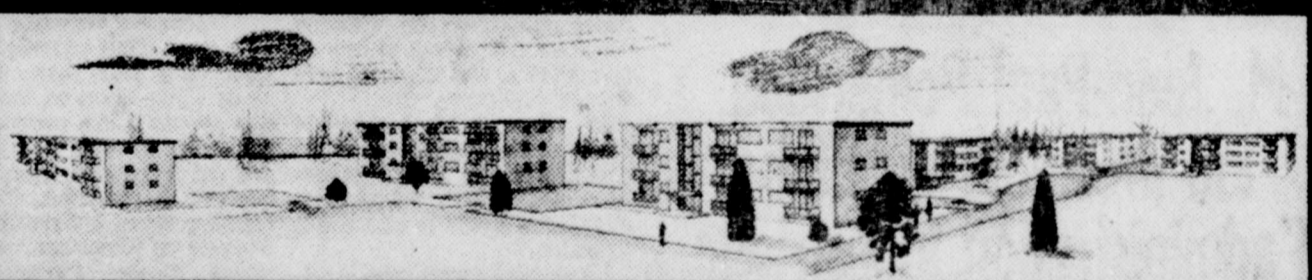
DEMANDE D'ADMISSION

On peut se procurer des formules de demande d'admission et l'annuaire général du Collège dans les diverses écoles secondaires de la région ou encore au Service de l'admission du Collège.

Toute demande d'admission doit parvenir AVANT LE 15 MARS 1970 au

SERVICE DE L'ADMISSION,
COLLÈGE DE TROIS-RIVIERES,
3500, DE COURVAL,
TROIS-RIVIERES.

LOGEMENTS CHAUFFÉS À LOUER



LES APPARTEMENTS SYLVAIN INC.

Situés PLACE LAMBERT,

Trois-Rivières

vous offrent une série de logements de 3-4-5 pièces avec toutes les commodités suivantes

- QUARTIER DOMICILIAIRE
- CHAUFFAGE ELECTRIQUE
- TAPIS ET TUILE
- SALLE COMMUNAUTAIRE
- BALCON INDIVIDUEL
- STATIONNEMENT AVEC PRISE DE COURANT
- BUANDERIE CENTRALE
- SORTIES POUR LESSIVEUSE ET SECHEUSE
- CASIER DE RANGEMENT
- CHAUFFAGE EAU CHAUDE ET ELECTRICITE INCLUS
- CHUTE À DÉCHETS
- INTERCOM

Pour renseignements:

L.G. ARSENEAULT

PROPRIÉTAIRE
3800, DES HÉTRES

374-6867

OU

379-3102

Location à compter de

\$110⁰⁰
PAR MOIS



Les membres du conseil scolaire de la régionale Carignan

Neuf commissaires président aux destinées de la Commission scolaire régionale Carignan. Il s'agit de gauche à droite, de : MM. Paul-Emile Bibeau; Lionel Mondoux; Lucien Mineau; Bernard Gariépy; Fernand

Lefebvre, président; Réjean Cournoyer; André Couture; Fernando de Tonnancourt et Fernand Tétrault.

Décisions de la Commission canadienne de l'industrie laitière

M. Côté réfute certains commentaires relativement aux quotas de lait

SOREL (L.B.) — De son bureau à Ottawa, M. Florian Côté député de Richelieu à la Chambre des Communes, a émis un communiqué de presse dans lequel il explique les décisions de la Commission canadienne de l'industrie laitière. Il réfute les commentaires faux relativement à la disparition des quotas de lait après le premier avril prochain.

M. Côté s'en prend également à un article paru dans "La Terre de Chez-nous", sur sa participation au comité parlementaire de l'Agriculture.

Depuis deux semaines, plusieurs personnes se rendent, le samedi, à ma résidence privée, sollicitant des renseignements au sujet des rumeurs qui disent que la Commission canadienne de l'industrie laitière n'émètra plus de quota de lait après le 1er avril 1970. Ces personnes me disent avoir reçu ces renseignements de certains dirigeants de l'UCC.

Même si je doutais que ces renseignements puissent être faux, j'ai communiqué avec les autorités concernées à la Com-

mission canadienne de l'industrie laitière. Celles-ci m'informaient qu'aucun communiqué avait été émis à ce sujet. Je me suis ensuite adressé à M. Jean-Claude Blanchette, de la Fédération de l'UCC de Nicolet qui m'a confirmé n'avoir jamais reçu de renseignements de ce genre. Il a avoué avoir reçu maintes demandes d'explications au sujet de cette rumeur qui est sans doute très mal fondée.

L'honorable H.A. Olson, ministre de l'Agriculture, doit annoncer lui-même, en mars prochain, les politiques établies pour la Commission canadienne de l'industrie laitière. J'ai tout lieu de croire que la politique des transferts de quotas se maintiendra comme par les années passées. Il est important de faire cette mise au point afin de protéger les cultivateurs de mon comté contre certaines spéculations qui, à mon avis, m'apparaissent avoir certaines nuances politiques, dans le sens le plus pratique du mot!

Qu'il me soit permis, par la même occasion, de vous trans-

mettre certaines précisions sur ce qui est passé au comité parlementaire de l'Agriculture, il y a quelque temps. D'après un article qui paraissait récemment dans "La Terre de Chez-Nous", le 11 février dernier pour être exact, sous la signature de M. Pierre Courteau, on pouvait lire et je cite:

"Florian Côté a naïvement avoué être heureux de la décision de son ministre de couper de \$10 millions le budget de la CCL."

Et un peu plus loin, et je cite: "Les producteurs de lait sont plutôt enclins à croire, d'après les propos de M. Côté, qu'il tente de conserver et de justifier son poste de 'Yes-Man' comme adjoint parlementaire du ministre Olson".

A cette réunion du comité, l'honorable H.A. Olson ministre de l'Agriculture, nous expliquait que depuis trois ans le budget attribué à la Commission canadienne de l'industrie laitière avait augmenté et que, d'année en année, sur les \$125 millions versés cette année, et \$131 millions versés l'an dernier, les statistiques font preuve d'une diminution dans les reve-

nus nets des cultivateurs. Ceci est dû au fait qu'il y a accumulation des surplus qu'il faut entreposer et aussi aux difficultés que l'on rencontre dans la concurrence avec les pays d'Europe qui eux aussi ont d'énormes surplus. En temps qu'administrateurs des deniers publics, l'honorable Olson explique qu'il nous faut solutionner ce problème de diminution de revenus pour les cultivateurs et le moyen le plus justifiable est de réorienter les montants d'argent que le ministère de l'Agriculture a à sa disposition. C'est à ce moment-là, que je me suis dit heureux de voir un homme politique penser aux revenus nets du cultivateur plutôt que d'exposer au public une solution inefficace dans le but unique de montrer des chiffres, ce qui serait favorable au point de vue électoral mais qui ne donnerait aucune augmentation sur le revenu net du cultivateur. L'honorable Olson nous expliqua ensuite la mise sur pied des différents programmes qui, après avoir été étudiés par le Cabinet des ministres, seront mis de l'avant et ceci d'ici peu de temps.

Erreur

Voilà pourquoi je ne puis concevoir qu'un journaliste se serve du journal des cultivateurs NOTRE JOURNAL pour induire en erreur la population rurale. M. Courteau a bien voulu faire connaître des commentaires sans fondements, mais toutefois, de prendre l'initiative d'exposer à la population les véritables faits, ceci sûrement le gênerait. Pour en citer un de ces

faits, je tiens à souligner que pour la première fois dans l'histoire des associations agricoles, les dirigeants d'organismes agricoles ont pu se rendre à Ottawa pour assister à des réunions du Comité parlementaire de l'Agriculture et faire connaître leurs problèmes et essayer de trouver de meilleures solutions. Je proposais moi-même, le 13 janvier dernier, que ces réunions soient organisées dans ce but, ce qui fut accepté à l'unanimité par les membres du Comité. D'un seul coup, ils ont pu faire connaître leurs problèmes et solliciter des solutions. N'est-ce pas là un fait à noter!

Soyez assuré que malgré tout, j'accepte qu'un individu puisse faire des erreurs et même des erreurs de jugement à mon égard! Cette erreur me rend la possibilité de pouvoir rendre plus lucide mes convictions au point de vue de l'agriculture. A plusieurs reprises, j'ai dû encourager plusieurs membres de l'UCC qui protestaient cette déclaration faite par M. Courteau, de ne pas abandonner leur association pour une déclaration aussi injustifiable. Il va sans dire, que plusieurs cultivateurs québécois reconnaissent mes convictions envers l'agriculture et que les cultivateurs du comté de Richelieu sont assurés de la confiance qu'ils m'attribuent comme leur représentant au gouvernement fédéral. Pour tous les intéressés qui solliciteraient une mise au point de vive voix, je serais heureux de rendre encore plus lucide les points apportés ci-hauts.

Organisée par la bibliothèque

Une série de dix causeries sur la littérature

SOREL (L.B.) — La bibliothèque municipale de Sorel organise, à l'intention de la population de la région, une série de dix causeries sur la littérature canadienne-française. Ces causeries seront données à la bibliothèque même, le mardi après-midi, à deux heures, souligne le responsable de la bibliothèque municipale, M. André Durocher.

La première causerie sera prononcée mardi prochain le 10 mars, par Soeur Lucille St-Onge de la Congrégation Notre-Dame. Elle est intitulée: "A propos d'une tasse" et portera sur le roman "Le Survenant" de Germaine Guèvremont. Ce roman qui a pour cadre les Îles de Sorel a été porté à la télévision et ses personnages ont été connus de toute la province.

La deuxième causerie, de Soeur Lucille St-Onge, qui aura lieu le 17 mars, portera sur le roman "Doux, amer" de Claire Martin.

On souligne qu'il est question d'avoir comme conférencier au

cours de cette série le romancier Yves Thériault.

Les personnes qui sont intéressées à s'inscrire pour cette série de causeries sur la littérature canadienne-française peuvent communiquer avec la bibliothèque municipale de Sorel.

Maire suppléant à Saint-Pierre

SOREL (L.B.) — Le conseiller Alfred Pélouquin a été nommé maire suppléant de la municipalité de Saint-Pierre de Sorel. Il succède au conseiller Julien Deschenaux, qui a occupé cette fonction au cours des derniers trois mois.

Comme maire suppléant, M. Alfred Pélouquin est autorisé en l'absence du maire à signer les chèques et autres documents de la municipalité.

Société canadienne du Cancer

Mmes Lévesque et Kay ont accepté la présidence de la campagne dans la région

SOREL (L.B.) — Mmes Jacqueline Lévesque et Frank Kay ont accepté la présidence de la campagne annuelle de la Société canadienne du Cancer, qui aura lieu du 15 au 21 mars dans la région de Sorel, Tracy et Saint-Joseph de Sorel.

Le président de la section locale M. Camille Huppé, a dit que l'intérêt que porte depuis longtemps Mmes Lévesque et Kay à la lutte contre le cancer insufflerait un regain d'ardeur et d'enthousiasme à la souscription annuelle entreprise dans le but de

sauver des vies menacées par le cancer et de recueillir des fonds destinés à la recherche et aux services d'éducation populaire et de bien-être.

Mmes Lévesque et Kay ont souligné l'énormité du problème du cancer et de la tâche pénible et rebu- tante qui comporte néanmoins la promesse d'un contrôle éventuel et complet de cette maladie qui n'a pas encore été vaincue par la science humaine.

"Si le taux actuel se maintient, un Canadien sur quatre sera éventuellement atteint de cancer",

Grâce au dépistage précoce du cancer et, grâce aussi à la prévention, les possibilités de sauver des vies sont beaucoup plus grandes qu'elles ne l'ont jamais été dans le passé.

Pour assurer le succès de la campagne, Mmes Lévesque et Kay ont appelé à la collaboration de travailleurs bénévoles qui accepteraient de les assister. Toutes les personnes disposées à participer à la croisade contre le cancer, sont invitées à communiquer avec les présidentes de la campagne.

Une artiste de Sorel expose au Centre Maisonneuve

SOREL (L.B.) — Une artiste-peintre soreloise, Natacha Wrangel, et deux artistes mont-réalis Vassie Slabiev et André Linglet, présentent une exposition intitulée "Langage graphique", au Centre de récréation Maisonneuve de Montréal, du 13 mars au 12 avril.

C'est un nouveau groupe, un ensemble de trois artistes qui désirent se manifester souvent et proclamer le dessin comme une fin en soi. Après l'exposition de Montréal, ils ont l'intention d'exposer en province et notamment à Sorel. La prochaine exposition pourrait avoir lieu à Sorel.

Le titre qu'ils ont voulu donner à leur exposition prend racine dans ces deux énoncés:

Langage: Emploi de la parole pour exprimer les idées. Moyen de communiquer la pensée ou d'exprimer les sentiments.

Graphique: Se dit de tout ce qui a rapport à l'art de représenter les objets par des lignes. Signes graphiques d'une langue, l'écriture de cette langue.

Selon ces artistes, le dessin

est une écriture, que ce soit sur le zinc ou sur papier. Le mot "Option graphique" pourrait procéder le mot "Langage", tout comme la pensée précède la parole.

Dessiner non pas même comme on écrit mais comme on "inscrit". C'est, quelques pages de ces écrits "individuels" que l'exposition "Langage graphique" vous présente. Cette exposition sera ouverte au public tous les jours, de 14 à 22 heures au Centre de récréation Maisonneuve.

Biographie

Née en Russie, elle termine brillamment ses études d'art à l'Institut national supérieur d'Architecture et des Arts décoratifs de Bruxelles, section "Peinture murale monumentale" (fresques, vitraux, mosaïques, tapisseries). Plusieurs réalisations importantes à son actif dans ces domaines. Lauréate à Bruxelles de "concours du Brabant", la tapisserie primée est réalisée dans les ateliers "de saeclelar" à Malines, exposée et acquise par le comte d'Aspre-

mont Lynden. Arrive au Canada en 1951, mariée, avec de petits enfants qu'elle dessine sans cesse. Dès lors, ses recherches semblent s'orienter vers la ligne pure: exposition de ces dessins à partir de 1967 à "Art Classica", au salon XII du Musée des B.A., au centre d'Art de Cowansville, à plusieurs salons d'automne, à plusieurs salons d'hiver, à Hamilton, London, Winnipeg. Plusieurs collectionneurs possèdent ses dessins.

Présentement elle habite à Sorel, avec sa famille et occupe un atelier d'hiver au "Château des Gouverneurs" où elle a sa propre école. L'été, c'est une colonnade et poétique grange en plein champ sur les bords du Richelieu; l'écurie et l'étable ont été transformés en grands ateliers où voient les hirondelles et viennent poser les petits enfants des environs (dans un décor authentique de vieux meubles canadiens qu'elle collectionne et restaure). Production à grande échelle, liberté, espace, lumière, pour Natacha Wrangel, vivre c'est dessiner.



Certificat à Seven-Up Tracy

SEVEN-UP TRACY ENRG, la propriété de M. Lucien Cournoyer, se voit remettre par l'entremise de M. Téléphore Comeau, responsable de la qualité du produit Seven-Up embouteillé en 1969, un autre certificat de mérite, de la maison

de M. Gérard Viau, représentant de Seven-Up Montréal Limitée. M. Téléphore Comeau (à droite) est au service de Seven-Up Tracy Enrg, depuis 16 ans. (Photo Gill)



Promesse de cheftaines à Tracy

LORS DE LA PROMESSE de cheftaines à la 9e ronde de Tracy. De gauche à droite: Lucie Chalut, Gisèle Barabé, Mireille Philpott, Nicole Lafond, assistantes, et Lise Blais, cheftaine. Elles s'adjointent à Micheline Roy et Johanne Chalut pour conduire à bonne fin la ronde composée de

27 fillettes de 8 à 12 ans. Ont également participé à cette cérémonie une cinquantaine de parents et d'amis de même que la commissaire diocésaine Lise Lotulippe, l'aumônier diocésain, l'abbé Bousquet et l'aumônier du groupe, l'abbé Réal Proulx.

Condamné à \$200 d'amende pour pratique illégale de la médecine

Santé et chiropratique par le Dr GUY HAINS

Les assurances

Votre compagnie d'assurance défraie-t-elle les soins chiropratiques?

Lisez votre police, renseignez-vous auprès du responsable; car plus de trente-huit (38) compagnies le font au Québec.

Beaucoup de gens sont couverts et ne la savent pas; pour ceux qui ne le sont pas, faites des pressions, demandez-le, principalement lors d'un renouvellement de contrat.

C'est une question de liberté: où est cette liberté si on ne peut choisir son docteur sans en supporter une sanction économique.

Pour pratiquer la chiropratique au Québec, le candidat doit après avoir obtenu son diplôme collégiale étudier quatre années dans un institut chiropratique au Canada ou aux Etats-Unis et interner durant un an additionnel dans une clinique chiropratique. Voilà pour les nouveaux venus; pour les anciens, tous ceux qui sont membres du syndicat et de la Corporation des chiropraticiens du Québec sont qualifiés pour pratiquer.

Quand on sait que le système nerveux dirige le fonctionnement de toutes les parties du corps, et que les nerfs passent par les trous de conjugaisons entre les vertèbres avant de se rendre aux muscles et organes, il est facile de comprendre que des déplacements permanents de vertèbres peuvent pincer et irriter ces nerfs et nuire au bon fonctionnement du corps.

Pour renseignements: Ecrivez ou téléphonez à:
Dr GUY HAINS
141, rue BONAVENTURE TROIS-RIVIERES
Tél.: 375-5600
2e Bureau, rue Commerciale, Gentilly

TROIS-RIVIERES (B.C.) — Maurice Landry, de Trois-Rivières a été condamné, hier, à une amende de \$200 pour avoir illégalement exercé la médecine, le 9 octobre 1969.

Ce jour-là, Dame Dolores Lévesque s'est présentée au bureau du prévenu rue des Ursulines dans le but d'obtenir un remède qui pourrait assurer la guérison de ses maux de jambes.

La consultation a duré environ trente minutes et Landry a alors recommandé à sa patiente d'absorber seulement des fruits non-acidés au déjeuner et d'utiliser des comprimés de magnésium.

Dans son jugement, le juge Léon Girard a déclaré que le fait d'avoir prescrit des comprimés à Dame Lévesque constituait une prescription médicale, au sens des règlements du Collège des Médecins du Québec.

Soulignant que Landry avait avoué n'être pas médecin, le président du tribunal a dit que les comprimés de magnésium étaient un médicament et l'étiquette même de la bouteille l'indiquait clairement. D'ailleurs, l'accusé avait décrit ces comprimés comme étant un remède efficace contre toutes les maladies et donnait plus de vigueur à toutes les parties du corps.

Les chauffeurs d'autobus veulent joindre la CSN

TROIS-RIVIERES (J.R.L.) — Les chauffeurs d'autobus de la compagnie de Transport St-Maurice ont décidé de changer d'affiliation syndicale et d'abandonner la fraternité au Conseil du Travail pour s'affilier comme syndicat à la CSN. Selon le conseiller syndical M. Jos. Caron, ces chauffeurs d'autobus membres de la Fraternité canadienne des cheminots, employés de transport et ouvriers, local 298, ont pris cette décision presque à l'unanimité.

Une requête en accréditation en date du trois mars a été déposée à la direction générale des Relations patronales ouvrières, service du droit d'association, dans le but d'être accrédité comme syndicat affilié à la CSN.

Les chauffeurs d'autobus, selon M. Jos. Caron, étaient mécontents des représentants de la fraternité dont ils faisaient partie en affiliation avec la CTC. M. Caron a aussi affirmé qu'il attend la décision de la direction générale des Relations patronales ouvrières, section du droit d'association.

Condamné déjà à subir son procès aux Assises criminelles, Denis Boissonneault a modifié son attitude alors qu'il comparait devant le juge Léon Girard, en compagnie de son avocat, Me Gilles Bergeron. Le prononcé de la sentence a été ajourné au 30 mai. Boissonneault a toujours prétendu qu'il dormait dans l'automobile quand ses compagnons, Marcel Bourdages et Gaëtan Bujold décidèrent de dévaliser la station de service. Un employé, M. André Lacroix était seul à ce moment et il dut remettre \$150 à ces deux individus.

Me Bergeron a fait valoir devant le tribunal que Boissonneault avait un emploi permanent à Montréal et qu'il méritait la confiance de la Cour. "Une sentence suspendue servirait les fins de la justice, considérant que mon client n'a aucun casier judiciaire" a-t-il dit.

Dans cette affaire, Marcel Bourdages, celui qui tenait le revolver-jouet au moment du

L'accusation de facultés affaiblies portée contre un automobiliste du Cap est rejetée par le juge Girard

par Bernard CHAMPOUX

TROIS-RIVIERES — Léo Montambault, du Cap de la Madeleine, a été acquitté, hier, d'une accusation de facultés affaiblies au volant de son automobile, à l'issue d'un procès, en Cour des Sessions de la Paix, de Trois-Rivières.

Le juge Léon Girard a conclu qu'un doute raisonnable existait en faveur de l'accusé et il a ordonné le rejet de la plainte, considérant que la Couronne n'avait pas prouvé l'acte reproché à cet automobiliste.

La preuve de la poursuite, représentée par Me Pierre Houde tendait à relier l'accusation le fait que Montambault s'était porté à des voies de fait sur la personne de l'agent Vena Lapointe, qui avait procédé à l'arrestation.

Il circulait au centre de la route Cet agent de la Sûreté du Québec a expliqué qu'il avait pris en chasse l'auto du prévenu, à Ste-Marthe du Cap, après qu'il dut emprunter l'accotement de la chaussée pour éviter la voiture, qui circulait à ce moment en plein centre de la route 2.

Le policier a ajouté qu'il avait rejoint Montambault, rue Notre-Dame, dans la cité madelinoise et "qu'il eut toutes les difficultés au monde à faire monter l'accusé dans l'auto-patrouille de la Sûreté du Québec". "J'ai dû demander de l'aide par radio, mais j'ai tout de même remarqué qu'il avait une démarche chancelante et une bouche pâteuse" a dit l'agent Lapointe.

Alertés par téléphone, deux policiers du Cap de la Madeleine sont apparus sur les lieux, mais déjà la voiture du policier La Pointe s'était mise en marche en direction du quartier-général, à Trois-Rivières.

Lorsque les deux autos se sont croisées, l'agent Lapointe a quitté sa voiture pour aller discuter avec les deux autres policiers et c'est à ce moment que Montambault en a profité pour s'attaquer à celui qui l'avait arrêté.

"Les deux policiers sont venus à mon aide et ils ont passé les menottes aux mains de Montambault", a-t-il dit.

La preuve de la défense

L'avocat de la défense, Me Gerald Grégoire a produit quelques témoins qui sont venus dire que l'accusé avait consommé tout au plus trois bouteilles de bière dans la soirée.

Montambault lui-même a reconnu s'être dirigé à deux reprises en soirée au bar l'Oublette, au Cap, mais chaque fois, il n'y était pas demeuré très longtemps.

Quant il fut appréhendé, il revenait d'un restaurant à Champlain où il avait mangé des crevettes "arrosées de trois gouttes de cognac" et dans son témoignage, il a avoué qu'il circulait rapidement parce qu'il devait prendre la relève au poste de taxis, dont il est propriétaire.

Le jugement

Dépasser dangereusement, conduire de la même façon et ne pas apercevoir le clignotant d'une auto de la police, ne sont pas des critères permettant de

conclure que le conducteur d'une automobile est en état d'ébriété.

Le juge Girard a fait cette remarque en expliquant que ces faits, admis par l'accusé, ne prouvent nullement que Montambault était en un état tel qu'il ne pouvait pas prendre le volant.

Quant à l'assaut sur l'agent Lapointe, il pouvait s'agir d'une vengeance si l'on se fie à Montambault qui a révélé avoir déjà été arrêté par ce même policier alors qu'il circulait sur la rue Thibeau, a dit le président du tribunal.

CLINIQUE BÉDARD
CURE de
DESINTOXICATION
et RÉHABILITATION
de L'ALCOOLIQUE
Pour informations:
Dr Alexandre Bédard
1165, Claire Fontaine Québec
Tél.: 525-7164

Nouveau depositaire autorisée
RUSCO dans la Mauricie
RÉNOVATION Enr.
Marcel Tousignant
Tel 377-2418
Gerard Lavergne, Tel. 376 7527
1621, COMTOIS TROIS-RIVIERES
• Portes et fenêtres en acier Rusco
• Portes en bois, portes électroniques pour garage
• Entretien sur portes industrielles et résidentielles.

IMPÔTS
• RENTES • SALAIRE
• DECLARATION • FORMULE
ROLAND ST-LOUIS
1386, St-Olivier Trois-Rivières
Tél.: 375-4123
Ouvert le soir
du lundi au vendredi
inclusivement de 7h 00 à 8h 00
toute la semaine
mardi de 10h 00 à midi
et après midi de 2h 00 à 5h 00

Est-ce que
VOTRE DENTIER
glisse, se décroche,
ou tombe?

Ne craignez plus de voir votre dentier se relâcher au mauvais moment. Pour plus de sûreté et de confort, saupoudrez simplement vos prothèses d'un peu de la fameuse poudre FASTEETH. La poudre adhésive pour dentiers FASTEETH maintient fermement les dentiers plus longtemps. Permet de manger plus facilement. N'agit pas sous les appareils. Nil effet gonfleur, sirupeux ou pâteux. La santé exige un dentier bien ajusté. Voyez votre dentiste régulièrement. Demandez vite votre FASTEETH à tous les rayons de pharmacie.

**MAISON
DES
JOUETS**

PHARMACIE de NORMANVILLE
Centre d'Achats de Normanville
JEAN BAREIL
B.A., B.S., B.Ph.
L.Ph., Prop.
PRESCRIPTIONS
Ouvert
tous les jours
8h a.m. à 11h p.m.
Dimanche et Fêtes
10h a.m. à 10h p.m.
Téléphone
375-7769

AVIS
ÉPICIER-S-RESTAURATEURS
Toute la gamme de confiseries et bonbons de Pâques. Lapins et poules en chocolat de tout format. Oeufs de Pâques, variété de saveurs. Epicerie de toutes sortes. Tabac, cigares, cigarettes, briquets, montres Timex, etc., etc.
LE SERVICE INTÉGRAL
TROUVE SA VÉRITABLE SIGNIFICATION CHEZ
EM. Griffin Inc.
NEGOCIANT EN GROS
NEGOCIANT EN GROS — DÉPOSITAIRE TIMEX
Le fournisseur attitré de tous les vrais détaillants.
"Lui confier vos commandes:
c'est vous assurer une entière satisfaction."
1225 ST-AURICE TROIS-RIVIERES 375-9613

Cegep de Trois-Rivières
ANNÉE SCOLAIRE 1970-71
CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSION
Pour l'année scolaire 1970-71, sont admissibles aux études collégiales en vue de l'obtention du diplôme d'études collégiales:
1— les étudiants qui ont réussi la classe de secondaire V
2— les personnes qui possèdent les cours exigés
3— les candidats qui se sont présentés aux tests de SACU
COURS OFFERTS EN SEPTEMBRE 1970
1— tous les cours de formation générale conduisant à l'université (2 ans)
2— les cours suivants de formation professionnelle conduisant au marché du travail (3 ans):
—assistance sociale —technologie de l'architecture
—aménagement d'intérieurs —technologie du génie civil
—bibliotechnique —technologie de l'évaluation
—informatique —technologie de la mécanique
—technologie de l'administration —technologie de l'électrotechnique
—technologie de l'alimentation —technologie de la métallurgie
—techniques infirmières —technologie du papier
—technologie de laboratoire médical

DEMANDE D'ADMISSION
On peut se procurer des formulaires de demande d'admission et l'annuaire général du Collège dans les diverses écoles secondaires de la région ou encore au Service de l'admission du Collège.
Toute demande d'admission doit parvenir AVANT LE 15 MARS 1970 au
**SERVICE DE L'ADMISSION,
COLLÈGE DE TROIS-RIVIERES,
3500, DE COURVAL,
TROIS-RIVIERES.**

Attentat à la pudeur
TROIS-RIVIERES (J.R.L.) — Un jeune homme de 29 ans a été arrêté par la police municipale, vers une heure et trente, dans la nuit de mercredi à jeudi, peu après qu'il aurait attenté à la pudeur d'une jeune fille dans son automobile.
Lorsqu'il a été mis aux arrêts, l'individu était occupé à chercher les clés de son automobile que la jeune fille, dont il aurait attenté à la pudeur, aurait lancées.

LOGEMENTS CHAUFFÉS À LOUER
LES APPARTEMENTS SYLVAIN INC.
Situés PLACE LAMBERT, Trois-Rivières
vous offrent une série de logements de 3 4 5 pièces avec toutes les commodités suivantes:
• QUARTIER DOMICILIAIRE
• CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE
• TAPIS ET TUILE
• SALLE COMMUNAUTAIRE
• BALCON INDIVIDUEL
• STATIONNEMENT AVEC PRISE DE COURANT
• BUANDERIE CENTRALE
• SORTIES POUR LE SÈVEUSE ET SÈCHEUSE
• CASIER DE RANGEMENT
• CHAUFFAGE À EAU CHAUDE ET ÉLECTRICITÉ INCLUS
• CHUTE À DÉCHETS
• INTERCOM
Pour renseignements:
L.G. ARSENEAULT
PROPRIÉTAIRE
3800, DES HÊTRES
374-6867
ou
379-3102
Location à compter de
\$110⁰⁰ PAR MOIS

Spécial 4e Anniversaire
RAPID BAR-B-Q
1027 Ste-Angèle
\$124 Repas complet
Comprenant mets principal thé ou café et dessert
LIVRAISON INCLUSE
Profitez de cette offre extraordinaire
Prix spéciaux pour réceptions de tous genres.
Spécial variant chaque semaine.
Spécialité: BUFFET FROID.
NOUVEAU: Essayez notre PÂTE AU POULET ainsi que notre STEAK HACHE
374-4418 - 374-4419

L'industrie de la construction est de plus en plus à la baisse

par Pierre-A. CHAMPOUX

JOLIETTE — M. Maurice Lévesque, directeur général des services municipaux de la cité de Joliette, vient de déposer un rapport concernant la construction



M. Maurice Lévesque

à Joliette. Ce rapport indique encore une fois que l'industrie de la construction continue d'être de plus en plus à la baisse en ce qui concerne la ville de Joliette. Cependant il est à noter qu'un peu partout au Canada on doit enregistrer des baisses assez imposantes en ce qui a trait à la construction.

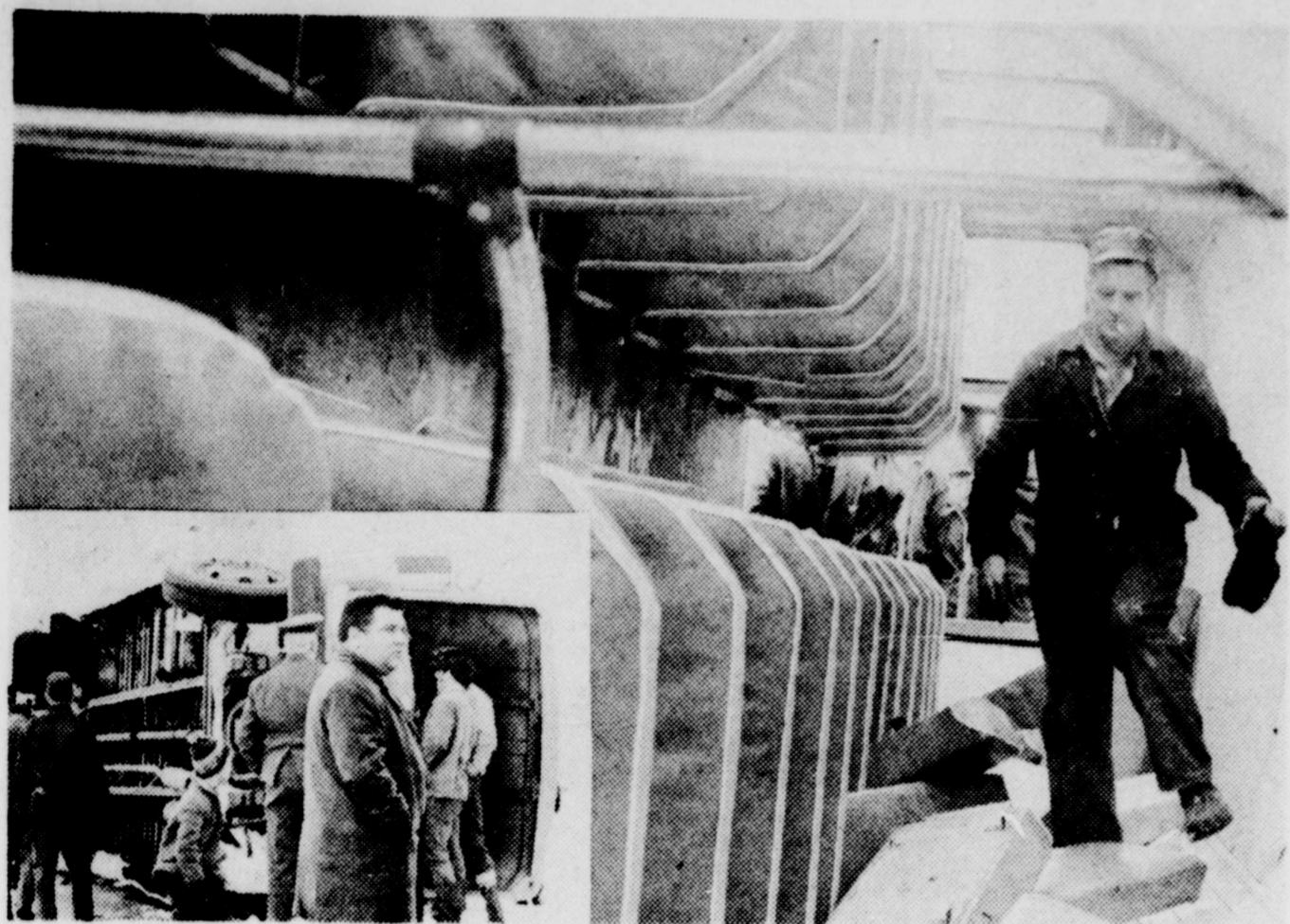
Le rapport de M. Lévesque indique que six permis de construction et de rénovation ont été octroyés au cours du mois dernier. Le montant total des investissements pour la rénovation ou la construction d'immeubles se chiffre à \$137.000. Selon le rapport de la même période l'an dernier on peut notamment remarquer qu'il y a une diminution de \$17.000. L'an dernier à la même date on avait enregistré un total de onze permis de construction qui nécessitaient des investissements pour un montant de \$154.000.

Dans le rapport du directeur général des services municipaux, on signale également que dix-neuf nouveaux logements ont été construits au cours du

mois de février cette année, permis de construction à cette période pour établir seulement onze logements.

Des transformations au Palais de Justice de Joliette

JOLIETTE (PAC) — Il semble qu'un montant d'environ \$17.000 soit consacré à des travaux de réparation et de réaménagement au Palais de Justice de Joliette. Le logement qui était anciennement occupé par un gardien de la prison deviendrait probablement une salle d'audience pour la Cour et le bureau actuel du sténographe officiel M. Jacques Lavallée servirait probablement à faire une Cour où seraient entendus les accusés à leur comparution. Cependant, cette nouvelle n'a ni été infirmée ni confirmée par les autorités du ministère concerné.



UN ACCIDENT DE LA circulation a fait quatre blessés hier midi, dans le rang de la Petite Noroie, à Saint-Charles-Barramée. Les victimes ont été conduites à l'hôpital Saint-Eusèbe de Joliette. L'accident est survenu

quand l'autobus dans lequel voyageait une vingtaine d'écoliers a capoté. Le chauffeur s'en est tiré sans blessure. L'autobus appartenant à l'entreprise de transport Gaudreault a subi des dommages pour environ \$2.000.



par Michel ROCHON

En furetant dans Joliette

- Dans la deuxième joute de la semi-finale de la ligue Laurentide Junior, hier soir, à l'aréna de l'Assomption, l'équipe l'Assomption qui menait 4 à 1 après la première période a dû baisser pavillon devant le Joliette-Martin dirigé par Claude Nadeau au compte de 6 à 5. L'histoire ne nous dit pas ce que l'instructeur Claude Nadeau a dit à ses joueurs entre les périodes. Mais ce qu'il a dit a porté fruits.
- Dans la deuxième joute, un peu le même problème s'est présenté. Le Repentigny menait 4 à 0 après 11 minutes de jeu, et ces derniers durent s'avouer vaincus au compte de 8 à 6 contre l'équipe du Crabtree. 52 lancers ont été réussis dans cette joute par Crabtree contre 31 par Repentigny.
- Les troisièmes joutes des séries semi-finales auront lieu dimanche prochain à l'aréna de Joliette à 1h.30. Repentigny vs Crabtree, et à 3:00, l'Assomption visite Joliette. Présentement, Joliette mène deux à zéro dans cette série trois de cinq, donc l'Assomption fera face à l'élimination dimanche après-midi.

Subventions à quatre industries

- Une petite erreur s'est glissée dans cette chronique. Ce n'est pas M. Jean Boulard qui est bronze, mais son frère Jacques. Par ailleurs, nos informateurs nous révélaient que Mme Jean Boulard, était pour sa part en voyage dans les pays plus chauds.
- Il semble qu'on dort bien chez M. Jean-Marc Marion, le greffier de la Cour au Palais de Justice de Joliette. C'est du moins ce qu'a laissé entendre Me Jean-Robert Piette, alors qu'il parlait qu'il avait fait la sieste chez M. Marion.
- Un bon membre du club Kiwanis Joliette et le seul qui fait en même temps parti du club Richelieu, M. Omer Landreville, célébrera son anniversaire de naissance le 9 mars.
- M. Emile Boucher un membre du club Kiwanis de Joliette célébrera lui aussi son anniversaire de naissance le 9 mars.
- Le sergent Raymond Baillargeon en charge du détachement de Rawdon de la Sûreté du Québec est un membre actif du club Bourguignon de Sainte-Marceline. Ce dernier assistait d'ailleurs au souper de jeudi soir, qui a eu lieu à l'hôtel Champlain. Ce souper était préparé par M. Pierre Perreault, Jacques Hogdon le président et M. Raymond Gaudreault de Joliette.

Subventions à quatre industries

OTTAWA (PC) — Le ministère de l'Expansion économique régionale subventionne à raison de \$336.500 la construction de quatre nouvelles industries au Québec.

Les Industries Ben-Angus Ltée reçoivent une subvention de \$122.500 pour la construction d'une usine de fabrication de véhicules tout-terrain qui offrira de l'emploi à 150 personnes, à Lambton, dans le comté de Mégantic.

Mirage Durummond Inc. reçoit \$83.200 pour la construction à Drummondville d'une usine de classification des oeufs.

La compagnie Pannier Ceramiques Ltée touche \$70.000 pour la construction d'une fabrique de lampes en céramique à Magog.

Sunray Boats Inc. obtient \$60.800 pour la construction à Victoriaville d'une fabrique de bateaux.



Un don des membres du club Kiwanis

LES MEMBRES DU CLUB Kiwanis de Joliette ont remis par l'intermédiaire de leur président un chèque au montant de \$350 pour la souscription de la Fédération joliettoise des oeuvres de Charité. M. Laurent Grenier, administrateur de Caritas Joliette, assistait à cette remise. Dans l'ordre habituel: M. Pierre Majeau,

responsable des Clubs et Associations pour la campagne (1970); M. Robert Thibault, président du club Kiwanis Joliette et M. Marcel Beaulieu, président de la campagne de la Fédération joliettoise des oeuvres de charité. (Photo: Léon Savard)

Il frappe à la tête son hôte, avec une barre à clous

JOLIETTE (PAC) — Léandre Bourgeois, né le 9 janvier 1926, demeurant au 1042 (b) de la rue St-Antoine à Joliette, se serait rendu chez un de ses amis qui était en train de travailler. Rendu chez ce dernier, M. Joseph St-Jean âgé de 68 ans demeurant au 1048 de la rue St-Antoine à Joliette également, il aurait engagé une petite discussion amicale. M. St-Jean a interrompu son travail pour se préparer un petit repas. A ce moment son invité en a profité

pour lui demander de lui prêter sa barre à clous. Ayant en sa possession la barre à clous, Léandre Bourgeois aurait frappé son hôte à la tête, lui causant des lésions corporelles sérieuses.

Il a été accusé, en vertu de l'article 216 (a) du code criminel, d'avoir dans l'intention de blesser, mutiler ou défigurer une personne, à savoir M. Joseph St-Jean, frappé sur la tête avec une barre à clous de 28 pouces de long et trois quarts

de pouce de diamètre. M. St-Jean a alors été transporté à l'hôpital St-Eusèbe de Joliette où il a reçu des soins d'urgence. On lui a fait 20 points de suture sur la tête pour refermer la plaie.

Selon les renseignements, ce serait un passant qui aurait surpris l'agresseur au moment où ce dernier se préparait à frapper une seconde fois sa victime. Découvert et surpris, le malfaiteur prit la fuite immédiatement.

Une Chambre de commerce à Saint-Jean-de Matha?

JOLIETTE (PAC) — Une Chambre de Commerce à Saint-Jean de Matha devrait être formée sous peu. C'est du moins ce qu'indiquent les démarches qui se poursuivent toujours en vue de fonder un tel organisme. Une

vingtaine de personnes ont participé, mercredi soir, à l'école Berniche de cette localité à une réunion dont le but était de renseigner la population intéressée en ce qui regarde les avantages que peut donner la présence

d'un groupement comme la Chambre de Commerce dans une localité quelconque.

A la suite de cette réunion aucune décision spécifique n'a été prise, mais un comité composé de sept membres a cependant été constitué afin de commencer les démarches devant conduire à l'implantation d'une Chambre de Commerce dans cette municipalité de la région de Lanaudière.

Le comité en question est composé de dix membres du comité des citoyens de Saint-Jean de Matha: MM. Renaud Gaudreault et Lucien Breaud, de deux autres membres du comité des loisirs de l'endroit, MM. Jacques Perreault et Jean-Luc Beaulieu ainsi que de MM. Marcel Roberge et Gaston Bélanger. M. Marcel Gravel est le septième membre du comité en question. Ce dernier agira en qualité de secrétaire de cette formation.

On sait que le comité des citoyens est en fonction depuis déjà quelques mois dans Saint-Jean de Matha. Par ailleurs à la suite de la formation d'une Chambre de Commerce, il serait voué à disparaître.

C'est M. Roger Bibeau un des responsables de la formation d'un comité des citoyens de Saint-Jean de Matha qui avait convoqué la réunion de mercredi soir.

Le travail des sept membres du comité formé mercredi soir consistera en outre à produire un rapport de leurs démarches. Ce rapport devra être déposé d'ici une quinzaine de jours.

Le directeur du service aux Chambres affiliées de la Chambre de Commerce de la province de Québec M. Denis Bourgaud et le secrétaire-trésorier de la Chambre de Commerce régionale Lanaudière M. Gilles Loyer assistaient à cette réunion mercredi à Saint-Jean de Matha.

M. Jean-Paul Bérubé du Nouvelliste confère devant les membres du club Kiwanis de Joliette

JOLIETTE (PAC) — M. Jean-Paul Bérubé, directeur adjoint au service de la distribution du journal "Le Nouvelliste" était reçu comme conférencier invité par les membres du club Kiwanis de Joliette. Celui-ci a présenté une causerie touchant les "médias d'information" et spécialement les journaux quotidiens comme "Le Nouvelliste".

M. Bérubé a fait connaître aux membres Kiwanis le fonctionnement d'un quotidien, et ce, à partir du journaliste qui prépare une nouvelle à la suite de recherches et

de rencontres avec les personnes concernées, jusqu'aux petits camelots qui livrent chaque matin du lundi au samedi le journal à la porte de chaque abonné.

Après son court exposé, les membres ont été invités à poser quelques questions au directeur adjoint du tirage du Nouvelliste. M. Bérubé a répondu à ces questions soulignant en outre dans une réponse qu'un nouveau journal établi dans une région se devait d'abord de porter ce qui manque au point de vue d'information dans cette même région.



M. JEAN-PAUL BERUBE directeur-adjoint au service du tirage du quotidien Le Nouvelliste était le conférencier invité devant les membres du club Kiwanis de Joliette. Bérubé a parlé de l'information et plus principalement de fonctionnement d'un journal quotidien comme "Le Nouvelliste".

Aux Assises criminelles du 16 mars

par Pierre-A. CHAMPOUX

JOLIETTE — La liste des causes inscrites sur le rôle des Assises criminelles qui devraient commencer le 16 mars est passablement imposante. Il y a 66 causes à être entendues, dont 11 qui doivent absolument être jugées par un jury et un juge. Il y a notamment parmi ces onze causes 3 accusés de meurtre, Mme Yves Lefebvre, le notaire Yves Geoffroy et Jean-Romain Morin. Il y a également parmi les causes non optionnelles, pour obtenir un procès expéditif, 6 accusés de viol, Pierre-Raoul Coutu, Normand Riopel, Georges Emile Messier, Aimé Déziel, Pierre Gaudry et Aimé Lafontaine. Il y a aussi une cause de négligence crimi-

nelle celle du présumé Dr Paquette et une cause de menace de mort par téléphone celle de André Frenette.

Un fait est à noter, c'est que Me Gilles Ratelle, un jeune avocat de Joliette, sur les 66 causes, en aurait 50 exactement à plaider, soit devant les membres du jury ou devant un juge si les options pour obtenir un procès devant un juge seul sont acceptées.

C'est le nouveau juge, le plus jeune d'ailleurs nommé juge de la cour du Banc de la Reine, M. Antonio Lamer, qui présidera ces Assises du printemps, pour le district de Joliette.

Il est également à noter que le district de Joliette aura cette année des Assises au printemps

et à l'automne, à cause de la quantité des plaintes qui s'enregistrent à chaque jour au Palais de Justice de Joliette. Le district judiciaire de Joliette serait un des plus importants districts



Me Gilles Ratelle

Un vol par effraction au Canadien Pacifique

JOLIETTE (PAC) — Un vol commis aux bureaux du Canadien Pacifique Express à Joliette a rapporté à ses auteurs une somme qui pourrait être estimée au moins \$1.000. Le vol a eu lieu dans la nuit de mercredi à jeudi. Les policiers, Bruno Fredette et Gilles Asselin, alors qu'ils effectuaient une ronde de nuit ont constaté que la porte avant de l'établissement avait été enfoncée. L'agent Jean-Jac-

ques Bonin de la police municipale s'est rendu sur les lieux pour lui aussi faire les constatations et ouvrir une enquête dans cette affaire.

Les voleurs se sont enfuis avec trois boîtes appartenant à la compagnie de téléphone Bell Canada. Ces trois boîtes contenaient des petits coffrets qui renferment la monnaie des téléphones publics.

du Québec après bien entendu ceux de Montréal, Québec et Trois-Rivières.

Il est presque certain que les 66 causes sur la liste ne seraient pas entendues aux prochaines Assises. Toutefois de source bien informée, on sait que jusqu'ici les substituts du procureur général Me Jean-Robert Piette C.B. et Me Louis Laporte n'auraient pas autorisation d'accepter les options pour changer à un procès expéditif, soit un procès entendu devant un juge seul, les causes qui sont sur la liste des causes inscrites sur le rôle des Assises criminelles du mois de mars 1970.

LE RALLYE ANNUEL de motoneige de St-Zénon avait lieu dimanche, et dans le cadre du centenaire de St-Zénon, les participants affluèrent de partout. Dans l'ordre, le président du centenaire, M. Alban Rondeau, remet aux gagnants du rallye M. et Mme Michel Bellerose le trophée perpétuel. A l'extrême droite, le maire de St-Zénon, M. Roger Dubeau. (Photo Claude Rondeau)



Un rallye à Saint-Zénon

Quatre accidents causent des dommages élevés

BERTHIER (J.S.O.) — Quatre accidents mineurs, n'occasionnant de blessure à personne heureusement, n'en ont pas moins causé des dommages plus ou moins sérieux aux véhicules impliqués.

A l'intersection des routes 41 et 43 à Berthier, un automobiliste tenta d'en doubler un autre qui signalait son intention de tourner à gauche. Résultat \$500 de dommages à la Volkswagen de M. Gérard Cadieux de Joliette, et une somme de \$100 de dégâts à la Dodge de M. René Laffont de St-Thomas de Joliette. L'agent François Bellemare du poste de la SQ s'est rendu sur les lieux.

Lanoraie

A Lanoraie cette fois, face au 478 Grande Côte Ouest, vers 18h30 jeudi également, une fausse manœuvre de la part d'un automobiliste qui coupa la route à l'autre occasionna des dommages de \$400 à l'Oldsmobile de M. Gratien Bédard de Ste-Thécle, dans le comté de Laviolette, tandis que la Ford de M. Raoul Terrault-Dufresne de Lanoraie subit pour \$300 de dommages. L'agent François Bellemare du poste de Berthier a fait les constatations nécessaires.

Collision

En se déplaçant vers St-Michel des Saints une collision survenue à l'extrémité du rang St-

Joseph R. 43e mercredi vers midi, impliquait les voitures de M. Jean-Louis Rondeau de St-Zénon et celle conduite par M. Engelbert Marcel de St-Michel. Bilan, \$400 de dommages à la Buick de M. Rondeau et \$300 à la Dodge de M. Dumas de St-Michel. Un des conducteurs aurait heurté l'autre en sortant d'une entrée de garage. Le tout a été enregistré par l'agent Jean Fréchette du poste de la SQ de St-Michel.

Camion

Par ailleurs à St-Zénon au sud de la R. 43 à la hauteur de la côte un lourd camion transportant des billets de bois a versé sur le côté, occasionnant une belle frousse aux deux occupants et \$2.000 de dommages au camion même. Le conducteur et propriétaire du véhicule est M. Charles Eugène Desrochers de St-Gabriel, qui était accompagné

par M. Roger Sarrazin de St-Gabriel également. Ce serait en arrivant en bas de la côte très prononcée à cet endroit que quelques billets auraient tombé du camion menant la perte de contrôle du lourd véhicule qui versa sur le côté. Outre les dommages considérables du véhicule, ce dernier a fauché un poteau du Bell Téléphone en tombant. Bilan total, \$2.500 de dommages. L'agent Jean Fréchette du poste de la SQ de St-Michel fit les constatations d'usage.

CLINIQUE BÉDARD
CURE de
DÉSINTOXICATION
et RÉHABILITATION
de L'ALCOOLIQUE
Pour informations:
Dr Alexandre Bédard
1165, Claire Fontaine Québec
Tél.: 525-7164

Santé et chiropratique
par le Dr GUY HAINS

Les assurances
Votre compagnie d'assurance défraie-t-elle les soins chiropratiques?
Lisez votre police, renseignez-vous auprès du responsable; car plus de trente-huit (38) compagnies le font au Québec.
Beaucoup de gens sont couverts et ne le savent pas; pour ceux qui ne le sont pas, faites des pressions, demandez-le, principalement lors d'un renouvellement de contrat.
C'est une question de liberté; où est cette liberté si on ne peut choisir son docteur sans en supporter une sanction économique.
Pour pratiquer la chiropratique au Québec, le candidat doit après avoir obtenu son diplôme collégiale étudier quatre années dans un institut chiropratique au Canada ou aux États-Unis et interner durant un an additionnel dans une clinique chiropratique. Voilà pour les nouveaux venus; pour les anciens, tous ceux qui sont membres du syndicat et de la Corporation des chiropraticiens du Québec sont qualifiés pour pratiquer.
Quand on sait que le système nerveux dirige le fonctionnement de toutes les parties du corps, et que les nerfs passent par les trous de conjugaisons entre les vertèbres avant de se rendre aux muscles et organes, il est facile de comprendre que des déplacements permanents de vertèbres peuvent pincer et irriter ces nerfs et nuire au bon fonctionnement du corps.
Pour renseignements: Écrivez ou téléphonez à:
Dr GUY HAINS
141, rue BONAVENTURE TROIS-RIVIÈRES
Tél.: 375-5600
2e Bureau, rue Commerciale, Gentilly

AVIS
ÉPICIERIS-RESTAURATEURS

Toute la gamme de confiseries et bonbons de Pâques. Lapins et poules en chocolat de tout format. Oeufs de Pâques, variété de saveurs. Epicerie de toutes sortes. Tabac, cigares, cigarettes, briquets, montres Timex, etc.

LE SERVICE INTÉGRAL
TROUVE SA VÉRITABLE SIGNIFICATION CHEZ

EM. Griffin Inc.
NEGOCIANT EN GROS
NEGOCIANT EN GROS — DEPOSITAIRE TIMEX
Le fournisseur attitré de tous les vrais détaillants.
"Lui confier vos commandes:
c'est vous assurer une entière satisfaction."
1225 ST-AURICE TROIS-RIVIÈRES 375-9613

Réunion régionale pour les militants du parti libéral

BERTHIER (J.S.O.) — Dans le cadre des activités du parti

chain congrès du parti libéral du Canada (Québec) à Québec, les 24, 25 et 26 avril, le président M. Claude C. Frenette, annonce qu'une réunion régionale aura lieu à Saint-Jérôme, pour les comtés de Berthier, Joliette, Argenteuil, Lasalle et Terrebonne, dimanche le 15 mars.

Pour sa part, M. Léo Scharry, responsable de l'organisation de ces réunions régionales pour le district de Montréal a communiqué les grandes lignes du programme de la journée.

Le programme comprend à 10 heures, l'ouverture de la réunion régionale durant laquelle une discussion à caractère d'information concernant le projet de réforme fiscale tel que proposé par le "Livre blanc" sera présentée. Un buffet sera servi dans la salle de la cafétéria à midi, buffet qui sera suivi par la présentation d'un film couleur (1h30) — "La journée d'un député", avec discussion et commentaires.

Vers 2h, "Le parti et la participation" sera sujet à commentaires de la part de l'auditoire, suivi à 3h, d'une étude des problèmes économiques et sociaux de la région. On y traitera des subventions fédérales au développement économique éducationnel, hospitalier et industriel de la province de Québec. On traitera également de l'influence de l'aéroport de Sainte-Scholastique sur le développement économique de la région, du problème du logement et enfin des disparités régionales. Cette réunion sera clôturée à 5h30.

Participeront à cette réunion, le ministre de la défense, l'honorable Léo Cadieux, le député de Terrebonne, M. Roland Comtois, le député d'Argenteuil, M. Robert Major, les députés de Berthier et Bourassa, MM. Antonio Yanakis et Jacques Trudel et enfin d'autres experts qui apporteront des détails sur les problèmes qui seront discutés.

Le président de la Commission politique, M. Jacques Guérin, déclarait que le but de ces réunions régionales était d'assurer et de faciliter la participation réelle et efficace des militants libéraux dans le contexte actuel de notre société, en vue de bien se préparer au congrès d'avril prochain. M. Guérin a ajouté que les journalistes et le public en général étaient invités à participer à ces réunions régionales.

IMPÔTS
• RENTES • SALAIRE
• DECLARATION • FORMULE
ROLAND ST-LOUIS
1386, St-Olivier Trois-Rivières
Tél.: 375-4123
Ouvert le soir
du lundi au vendredi
inclusivement de 7h 00 à 8h 00
toute la semaine
matin de 10h 00 à midi
et après midi de 2h 00 à 5h 00

Est-ce que VOTRE DENTIER glisse, se décroche, ou tombe?
Ne craignez plus de voir votre dentier se relâcher au mauvais moment. Pour plus de confort et de confort, saupoudrez simplement vos prothèses d'un peu de la fameuse poudre **FASTEETH**. La poudre adhésive pour dentiers **FASTEETH** maintient fermement les dentiers plus longtemps. Permet de manger plus facilement. N'irrite pas sous les appareils. Nul effet gommeux, sirupeux ou pâteux. La santé exige un dentier bien ajusté. Voyez votre dentiste régulièrement. Demandez vite votre **FASTEETH** à tous les rayons de pharmacie.

MAISON DES JOUETS

PHARMACIE de NORMANVILLE
Centre d'Achats de Normanville
JEAN BAREIL
B.A. B.S.C. B.Ph.
L.P. Prop.
PRESCRIPTIONS
Ouvert tous les jours
8h à 11h p.m.
Dimanche et Fêtes
10h à 11h p.m.
Telephone 375-7769

Cegep de Trois-Rivières

ANNÉE SCOLAIRE 1970-71

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSION

- Pour l'année scolaire 1970-71, sont admissibles aux études collégiales en vue de l'obtention du diplôme d'études collégiales:
- 1— les étudiants qui ont réussi la classe de secondaire V
 - 2— les personnes qui possèdent les cours exigés
 - 3— les candidats qui se sont présentés aux tests de SACU

COURS OFFERTS EN SEPTEMBRE 1970

- 1— tous les cours de formation générale conduisant à l'université (2 ans)
- 2— les cours suivants de formation professionnelle conduisant au marché du travail (3 ans):
 - assistance sociale
 - aménagement d'intérieurs
 - bibliotechnique
 - informatique
 - technologie de l'administration
 - technologie de l'alimentation
 - techniques infirmières
 - technologie de laboratoire médical
 - technologie de l'architecture
 - technologie du génie civil
 - technologie de l'évaluation
 - technologie de la mécanique
 - technologie de l'électrotechnique
 - technologie de la métallurgie
 - technologie du papier

DEMANDE D'ADMISSION

On peut se procurer des formulaires de demande d'admission et l'annuaire général du Collège dans les diverses écoles secondaires de la région ou encore au Service de l'admission du Collège.

Toute demande d'admission doit parvenir AVANT LE 15 MARS 1970 au

SERVICE DE L'ADMISSION,
COLLÈGE DE TROIS-RIVIÈRES,
3500, DE COURVAL,
TROIS-RIVIÈRES.

Spécial 4e Anniversaire
RAPID BAR-B-Q
1027 Ste-Angèle

\$1.24
Repas complet

Comprenant mets principal thé ou café et dessert

LIVRAISON INCLUSE

Profitez de cette offre extraordinaire

Prix spéciaux pour réceptions de tous genres. Spécialité: BUFFET FROID. Spécial variant chaque semaine.

NOUVEAU: Essayez notre PÂTE AU POULET ainsi que notre STEAK HACHÉ

374-4418 - 374-4419

LOGEMENTS CHAUFFÉS À LOUER

LES APPARTEMENTS SYLVAIN INC.

Situés PLACE LAMBERT, Trois-Rivières

vous offrent une série de logements de 3 à 5 pièces avec toutes les commodités suivantes:

- QUARTIER DOMICILIAIRE
- CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE
- TAPIS ET TUILE
- SALLE COMMUNAUTAIRE
- BALCON INDIVIDUEL
- STATIONNEMENT AVEC PRISE DE COURANT
- BUANDERIE CENTRALE
- SORTIES POUR LE SÈCHEUSE ET SECHEUSE
- CASIER DE RANGEMENT
- CHAUFFAGE RAOU CHAUDE ET ÉLECTRICITÉ INCLUS
- CHÛTE À DÉCHETS
- INTERCOM

Pour renseignements

L.G. ARSENEAULT
PROPRIÉTAIRE
3800, DES HÊTRES
374-6867
ou
379-3102

Location à compter de **\$110.00** PAR MOIS

Nuageux avec quelques chutes de neige légère. C. matin, suivies d'éclairs durant la journée. Vents légers. Minimum et maximum à Trois-Rivières, 25 et 35; à La Tuque, 20 et 30 degrés.

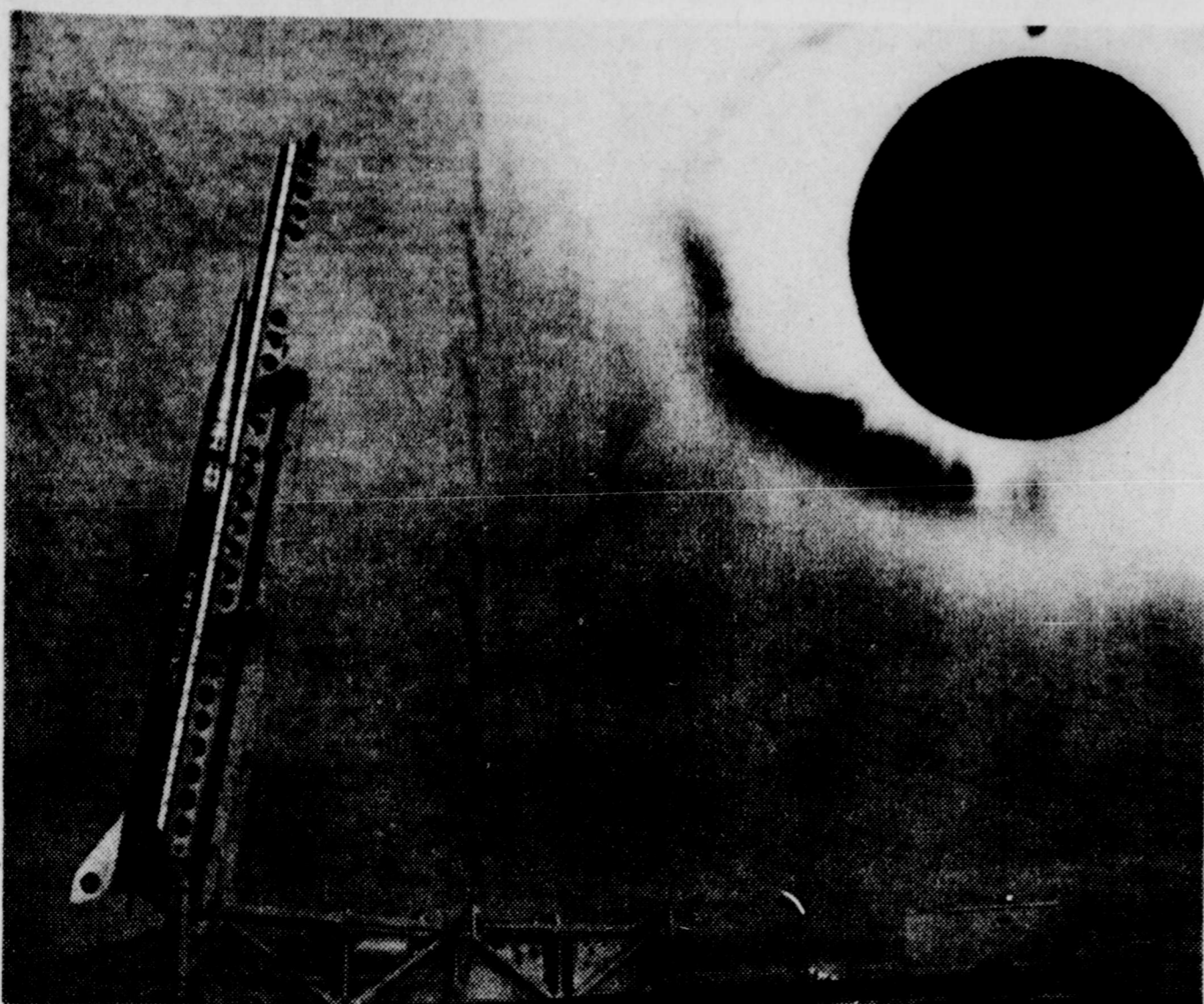
374 6221

50e année, No 108

Edition Shawinigan — Grand-Mère, samedi 7 mars 1970

Quinze cents

ROBES **Vanité**
312 DES FORGES TROIS RIVIÈRES 374 9314



LA DERNIÈRE ÉCLIPSE de soleil à être observée, dans la province de Québec, remonte à 1963. Les gens pourront bénéficier à nouveau de ce spectacle aujourd'hui. Le soleil disparaîtra complètement durant deux ou trois minutes. (Téléphoto PC)

Dernière éclipse solaire à être vue dans ce coin du globe avant l'an 2024

WASHINGTON (AFP) — La nuit tombera brusquement en plein jour, au début de l'après-midi de samedi, dans une vaste région de la côte orientale des États-Unis et du Canada. Ce sera la première éclipse solaire visible de cette partie du pays depuis près d'un siècle, la dernière aussi pour ce coin du globe avant l'an 2024.

L'éclipse totale du soleil obscurcira auparavant le sud du Mexique vers 11 heures locales samedi, venant du sud-ouest. Le cône d'ombre balayera ensuite le Golfe du Mexique en montant vers le nord-est à la vitesse de 1.500 milles à l'heure. La première ville américaine plongée dans la nuit sera celle de Perry, en Floride, à 13h18 locales. A Washington, à l'est de la largeur de 100 milles de largeur où l'éclipse va être totale, la lune volera le soleil à 95 pour cent. New York, verra cette proportion augmentée à 96 pour cent, l'éclipse étant totale un peu à l'est aussi. A Nantucket, dernière localité américaine témoin du phénomène du siècle, le soleil sera un cercle noir qui bordera sa couronne, d'un blanc laiteux. Puis l'éclipse suivra sa route vers Terre-Neuve et disparaîtra dans l'Arctique. Un million d'habitants de la côte est des États-Unis, au

moins, seront témoins de l'éclipse totale dont la pénombre, elle, s'étendra sur une large partie du pays. Efforts scientifiques sans précédent en ce domaine, des milliers de savants de nombreuses nations vont étudier le phénomène à l'aide des instruments les plus modernes, installés en certains cas depuis déjà de longues semaines au Canada, aux États-Unis et au Mexique. Leur équipement tient notamment compte du fait que le soleil connaît actuellement la période d'activité maximum de son cycle.

Jamais, en tout cas, éclipse solaire n'aura été étudiée avec des moyens scientifiques aussi perfectionnés, aussi divers et aussi nombreux: longs courriers aériens de la NASA et de l'Air Force hérissés de radars et d'antennes, bateaux spécialement équipés et, surtout, sept satellites au bas mot.

Six gravitent autour du globe. La NASA y ajoutera Mariner-6 sur orbite solaire qui, l'an dernier, a photographié Mars. Au moment de l'éclipse de samedi, il transmettra directement à l'antenne parabolique géante de Goldstone, en Californie, des données électroniques sur l'éclipse observée à 235 millions de milles.

NASA déploiera également un effort majeur, à l'occasion de l'éclipse en lançant de l'île de Wallpops, au large de la Virginie, un véritable barrage de fusées-sondes de tous types. Avec des noms indiens comme "Tomahawk", "Iroquois", "Apache", ces 32 rockets se proposent notamment d'étudier la physique de l'ionosphère lors de ce rendez-vous exceptionnel du soleil, de la lune et de la terre; on procédera également samedi, de Wallpops, à des myriades d'observations sur le vent solaire, la haute atmosphère, la spectrométrie de masse, et sur ce qu'il advient alors des rayons-x en provenance du soleil.

Le programme Apollo sera lui aussi de la partie. Les installations au sol les mieux équipées seront braquées sur le séismomètre installé dans l'océan des tempêtes par Charles Conrad et Alan Bean, d'Apollo-12, en novembre. Soumise, lors de l'éclipse, à une brutale variation de température allant d'un maximum de 243 degrés Fahrenheit à moins 250, l'éclipse lunaire pourrait connaître des perturbations, et l'on s'attend à enregistrer des choses.

L'éclipse solaire totale sera visible trois minutes environ au Mexique. Sa durée diminuera en suivant sa course vers le

nord-est, pour n'être plus que deux minutes environ au large de Terre-Neuve.

Depuis plusieurs jours les chroniques médicales de la presse mettent en garde contre le risque considérable de cécité partielle et permanente peut-être, résultant de l'observation à l'oeil nu, ou même des verres de couleurs ou fumés. La brûlure de la rétine est d'autant plus à craindre parmi les enfants ou les personnes non prévenues de ce réel danger: son caractère indolore est un facteur d'aggravation possible du mal.

Les prédictions d'affections ophtalmologiques nombreuses à la suite de l'éclipse se font moins sombres depuis que la météo annonce que le ciel sera surtout nuageux dans l'est des États-Unis, samedi après-midi. Aussi, l'une des meilleures et des plus sûres façons de voir ce phénomène sera-t-elle à la télévision.

Les grandes chaînes nationales ont installé de longue date des batteries de caméras près des ruines aztèques d'Oaxaca où le beau temps est à peu près garanti. Les objectifs seront également braqués, dit-on, sur des Indiens des environs dont l'on verra ainsi les réactions au moment du prodige dans le ciel.

Lors des prochaines élections provinciales au Québec

Les libéraux devront engager la lutte avec 70 nouveaux-venus

Par GERARD ALARIE

QUEBEC (PC) — Le Parti libéral du Québec doit s'engager dans les élections de 1970 fort de l'appui d'environ 70 nouvelles figures qui compteront parmi les

108 candidats libéraux qui solliciteront les suffrages des électeurs.

Une source autorisée au sein du Parti a déclaré hier qu'environ seulement 30 des 44 députés actuels du parti à l'Assemblée nationale solliciteront un renouvellement de mandat.

Parmi les députés actuels qui ont décidé de ne pas solliciter un renouvellement de mandat dans les prochaines élections générales au Québec, l'on retient les noms de MM. Jean-Paul LeFebvre (Abitibi-Est), Laurier Baillargeon (Napierville-Laprairie) et Henri Beaupré (Jean-Talon).

Une dépêche de la Presse Canadienne jeudi nommait, parmi les députés actuels qui ne solliciteront pas un renouvellement de mandat, outre les quatre précités, MM. Jean Lesage (Louis Hébert), Bernard Pinard (Drummond, Henri-L. Coiteux Duplessis), Guy Fortier (Gaspé Sud), Bona Arsenault (Matapédia), Emilien Lafrance (Richmond) et Arthur Séguin (Robert Baldwin).

terrogeait: "Je n'ai pas pris de décision là-dessus pour le moment et je vais certainement terminer mon mandat actuel."

Commentaires

Pour sa part, M. Arthur Séguin a dit: "Je serai candidat aux prochaines élections si je suis choisi à la convention de mon comté."

M. Guy Fortier (Gaspé Sud) a formulé le commentaire suivant:



M. Robert Bourassa

Les délégués à la convention décideront du sort de Michaud

par Jacques BOUCHARD

QUEBEC (PC) — M. Yves Michaud, député de Gouin à l'Assemblée nationale, pourra réintégrer le caucus du Parti libéral à la condition qu'il soit à nouveau choisi comme candidat lors d'une convention qui sera tenue dans son comté.

C'est ce qui a été décidé vendredi matin au caucus du Parti libéral.

C'est M. Robert Bourassa lui-même qui a annoncé cette nouvelle à l'issue de la réunion qui a duré environ une heure.

Mécontentement

Plusieurs députés ont manifesté leur mécontentement à la fin du caucus et il était difficile de savoir si c'était à cause de la décision prise au sujet de M. Michaud ou de la façon dont le député devra procéder.

Interrogé à ce sujet, M. Michaud a déclaré qu'il trouvait cette procédure tout à fait normale et qu'il n'avait pour sa part aucune inquiétude puisque lors de sa démission au sujet du bill 63, l'association de son comté lui avait donné un vote de confiance.

Centre

Un certain nombre de députés libéraux étaient contre le retour de M. Michaud à l'intérieur du caucus tandis que d'autres tenaient à ce que l'on fasse la vie facile au député de Gouin.

La décision qui a été prise semble être un compromis. En effet, il y avait eu au cours des dernières semaines des informations voulant que M. Michaud n'aurait eu qu'à faire part de son intention de réintégrer le caucus à l'Assemblée nationale et qu'aucune opposition ne serait survenue de la part des membres du Parti libéral.

Défaite

Des sources au sein du parti notent que cette décision qui leur paraît surprenante évoque la possibilité que des députés libéraux tentent de provoquer la défaite de M. Michaud lors de la convention qui devra se tenir dans son comté.

La date de cette convention n'est d'ailleurs pas encore déterminée.

50 ANS

Le député par ailleurs sollicitait la possibilité que M. Alcide Courcy (Abitibi-Ouest) choisisse, lors des prochaines élections, de briguer les suffrages dans un autre comté.

Interrogé à ce sujet hier, M. Courcy a déclaré: "Je serai, en 1970, candidat dans le comté d'Abitibi-Ouest, comme d'habitude. Les électeurs de ce comté m'ont élu député à toutes les élections générales depuis 1956 et je leur demeure fidèle comme eux-mêmes, en 1970, me demeureront fidèles."

Quant à l'éventualité que M. Jean Lesage, l'ex-chef du Parti libéral du Québec, ne sollicite pas un renouvellement de son mandat, il a déclaré hier dans une interview: "Je n'ai pris aucune décision. Il est plus que probable que je me représenterai."

D'autres députés libéraux ont été amenés à commenter officiellement l'information selon laquelle ils ne solliciteraient pas un renouvellement de mandat. M. Bernard Pinard (Drummond) a déclaré au journaliste qui l'in-

terrogeait: "Je me représenterai et d'ailleurs une campagne électorale est déjà commencée."

Il n'a pas été possible hier de communiquer avec M. Emilien Lafrance et M. Bona Arsenault.

La dépêche de la Presse Canadienne donnait encore des noms de députés qui seraient indécis quant à savoir s'ils solliciteront un renouvellement de leur mandat. Cette dépêche donnait les noms de Jean Bienvenue (Matane) Gilles Houde (Fabre) Oswald Parent (Hull) Maurice Tossier (Rimouski) et Pierre Maltais (Saguenay).

Des conversations téléphoniques vendredi avec ces personnes ont produit des commentaires propres à l'examen: "Je me présente plus qu'avant dans le même comté," a dit M. Maltais.

Le commentaire de M. Parent a été: "Il n'est pas question que je me retire. Je dois, du reste, demander un vote de confiance de mes électeurs à l'occasion d'une assemblée générale dans mon comté le lundi 9 mars."

Pour sa part M. Houde a dit

Possibilité

Le député par ailleurs sollicitait la possibilité que M. Alcide Courcy (Abitibi-Ouest) choisisse, lors des prochaines élections, de briguer les suffrages dans un autre comté.

Interrogé à ce sujet hier, M. Courcy a déclaré: "Je serai, en 1970, candidat dans le comté d'Abitibi-Ouest, comme d'habitude. Les électeurs de ce comté m'ont élu député à toutes les élections générales depuis 1956 et je leur demeure fidèle comme eux-mêmes, en 1970, me demeureront fidèles."

Quant à l'éventualité que M. Jean Lesage, l'ex-chef du Parti libéral du Québec, ne sollicite pas un renouvellement de son mandat, il a déclaré hier dans une interview: "Je n'ai pris aucune décision. Il est plus que probable que je me représenterai."

D'autres députés libéraux ont été amenés à commenter officiellement l'information selon laquelle ils ne solliciteraient pas un renouvellement de mandat. M. Bernard Pinard (Drummond) a déclaré au journaliste qui l'in-

terrogeait: "Je me représenterai et d'ailleurs une campagne électorale est déjà commencée."

Il n'a pas été possible hier de communiquer avec M. Emilien Lafrance et M. Bona Arsenault.

La dépêche de la Presse Canadienne donnait encore des noms de députés qui seraient indécis quant à savoir s'ils solliciteront un renouvellement de leur mandat. Cette dépêche donnait les noms de Jean Bienvenue (Matane) Gilles Houde (Fabre) Oswald Parent (Hull) Maurice Tossier (Rimouski) et Pierre Maltais (Saguenay).

Des conversations téléphoniques vendredi avec ces personnes ont produit des commentaires propres à l'examen: "Je me présente plus qu'avant dans le même comté," a dit M. Maltais.

Le commentaire de M. Parent a été: "Il n'est pas question que je me retire. Je dois, du reste, demander un vote de confiance de mes électeurs à l'occasion d'une assemblée générale dans mon comté le lundi 9 mars."

Pour sa part M. Houde a dit

terrogeait: "Je me représenterai et d'ailleurs une campagne électorale est déjà commencée."

Il n'a pas été possible hier de communiquer avec M. Emilien Lafrance et M. Bona Arsenault.

La dépêche de la Presse Canadienne donnait encore des noms de députés qui seraient indécis quant à savoir s'ils solliciteront un renouvellement de leur mandat. Cette dépêche donnait les noms de Jean Bienvenue (Matane) Gilles Houde (Fabre) Oswald Parent (Hull) Maurice Tossier (Rimouski) et Pierre Maltais (Saguenay).

Des conversations téléphoniques vendredi avec ces personnes ont produit des commentaires propres à l'examen: "Je me présente plus qu'avant dans le même comté," a dit M. Maltais.

Le commentaire de M. Parent a été: "Il n'est pas question que je me retire. Je dois, du reste, demander un vote de confiance de mes électeurs à l'occasion d'une assemblée générale dans mon comté le lundi 9 mars."

Pour sa part M. Houde a dit

terrogeait: "Je me représenterai et d'ailleurs une campagne électorale est déjà commencée."

Il n'a pas été possible hier de communiquer avec M. Emilien Lafrance et M. Bona Arsenault.

La dépêche de la Presse Canadienne donnait encore des noms de députés qui seraient indécis quant à savoir s'ils solliciteront un renouvellement de leur mandat. Cette dépêche donnait les noms de Jean Bienvenue (Matane) Gilles Houde (Fabre) Oswald Parent (Hull) Maurice Tossier (Rimouski) et Pierre Maltais (Saguenay).

Des conversations téléphoniques vendredi avec ces personnes ont produit des commentaires propres à l'examen: "Je me présente plus qu'avant dans le même comté," a dit M. Maltais.

Le commentaire de M. Parent a été: "Il n'est pas question que je me retire. Je dois, du reste, demander un vote de confiance de mes électeurs à l'occasion d'une assemblée générale dans mon comté le lundi 9 mars."

Pour sa part M. Houde a dit

terrogeait: "Je me représenterai et d'ailleurs une campagne électorale est déjà commencée."

Il n'a pas été possible hier de communiquer avec M. Emilien Lafrance et M. Bona Arsenault.

La dépêche de la Presse Canadienne donnait encore des noms de députés qui seraient indécis quant à savoir s'ils solliciteront un renouvellement de leur mandat. Cette dépêche donnait les noms de Jean Bienvenue (Matane) Gilles Houde (Fabre) Oswald Parent (Hull) Maurice Tossier (Rimouski) et Pierre Maltais (Saguenay).

Des conversations téléphoniques vendredi avec ces personnes ont produit des commentaires propres à l'examen: "Je me présente plus qu'avant dans le même comté," a dit M. Maltais.

Le commentaire de M. Parent a été: "Il n'est pas question que je me retire. Je dois, du reste, demander un vote de confiance de mes électeurs à l'occasion d'une assemblée générale dans mon comté le lundi 9 mars."

Pour sa part M. Houde a dit

terrogeait: "Je me représenterai et d'ailleurs une campagne électorale est déjà commencée."

Il n'a pas été possible hier de communiquer avec M. Emilien Lafrance et M. Bona Arsenault.

La dépêche de la Presse Canadienne donnait encore des noms de députés qui seraient indécis quant à savoir s'ils solliciteront un renouvellement de leur mandat. Cette dépêche donnait les noms de Jean Bienvenue (Matane) Gilles Houde (Fabre) Oswald Parent (Hull) Maurice Tossier (Rimouski) et Pierre Maltais (Saguenay).

Des conversations téléphoniques vendredi avec ces personnes ont produit des commentaires propres à l'examen: "Je me présente plus qu'avant dans le même comté," a dit M. Maltais.

Le commentaire de M. Parent a été: "Il n'est pas question que je me retire. Je dois, du reste, demander un vote de confiance de mes électeurs à l'occasion d'une assemblée générale dans mon comté le lundi 9 mars."

Pour sa part M. Houde a dit

terrogeait: "Je me représenterai et d'ailleurs une campagne électorale est déjà commencée."

Il n'a pas été possible hier de communiquer avec M. Emilien Lafrance et M. Bona Arsenault.

La dépêche de la Presse Canadienne donnait encore des noms de députés qui seraient indécis quant à savoir s'ils solliciteront un renouvellement de leur mandat. Cette dépêche donnait les noms de Jean Bienvenue (Matane) Gilles Houde (Fabre) Oswald Parent (Hull) Maurice Tossier (Rimouski) et Pierre Maltais (Saguenay).

Des conversations téléphoniques vendredi avec ces personnes ont produit des commentaires propres à l'examen: "Je me présente plus qu'avant dans le même comté," a dit M. Maltais.

Le commentaire de M. Parent a été: "Il n'est pas question que je me retire. Je dois, du reste, demander un vote de confiance de mes électeurs à l'occasion d'une assemblée générale dans mon comté le lundi 9 mars."

Pour sa part M. Houde a dit

terrogeait: "Je me représenterai et d'ailleurs une campagne électorale est déjà commencée."

Il n'a pas été possible hier de communiquer avec M. Emilien Lafrance et M. Bona Arsenault.

La dépêche de la Presse Canadienne donnait encore des noms de députés qui seraient indécis quant à savoir s'ils solliciteront un renouvellement de leur mandat. Cette dépêche donnait les noms de Jean Bienvenue (Matane) Gilles Houde (Fabre) Oswald Parent (Hull) Maurice Tossier (Rimouski) et Pierre Maltais (Saguenay).

Des conversations téléphoniques vendredi avec ces personnes ont produit des commentaires propres à l'examen: "Je me présente plus qu'avant dans le même comté," a dit M. Maltais.

Le commentaire de M. Parent a été: "Il n'est pas question que je me retire. Je dois, du reste, demander un vote de confiance de mes électeurs à l'occasion d'une assemblée générale dans mon comté le lundi 9 mars."

Pour sa part M. Houde a dit

terrogeait: "Je me représenterai et d'ailleurs une campagne électorale est déjà commencée."

Il n'a pas été possible hier de communiquer avec M. Emilien Lafrance et M. Bona Arsenault.

La dépêche de la Presse Canadienne donnait encore des noms de députés qui seraient indécis quant à savoir s'ils solliciteront un renouvellement de leur mandat. Cette dépêche donnait les noms de Jean Bienvenue (Matane) Gilles Houde (Fabre) Oswald Parent (Hull) Maurice Tossier (Rimouski) et Pierre Maltais (Saguenay).

Des conversations téléphoniques vendredi avec ces personnes ont produit des commentaires propres à l'examen: "Je me présente plus qu'avant dans le même comté," a dit M. Maltais.

Le commentaire de M. Parent a été: "Il n'est pas question que je me retire. Je dois, du reste, demander un vote de confiance de mes électeurs à l'occasion d'une assemblée générale dans mon comté le lundi 9 mars."

Pour sa part M. Houde a dit

terrogeait: "Je me représenterai et d'ailleurs une campagne électorale est déjà commencée."

Il n'a pas été possible hier de communiquer avec M. Emilien Lafrance et M. Bona Arsenault.

La dépêche de la Presse Canadienne donnait encore des noms de députés qui seraient indécis quant à savoir s'ils solliciteront un renouvellement de leur mandat. Cette dépêche donnait les noms de Jean Bienvenue (Matane) Gilles Houde (Fabre) Oswald Parent (Hull) Maurice Tossier (Rimouski) et Pierre Maltais (Saguenay).

Des conversations téléphoniques vendredi avec ces personnes ont produit des commentaires propres à l'examen: "Je me présente plus qu'avant dans le même comté," a dit M. Maltais.

Le commentaire de M. Parent a été: "Il n'est pas question que je me retire. Je dois, du reste, demander un vote de confiance de mes électeurs à l'occasion d'une assemblée générale dans mon comté le lundi 9 mars."

Pour sa part M. Houde a dit

terrogeait: "Je me représenterai et d'ailleurs une campagne électorale est déjà commencée."

Il n'a pas été possible hier de communiquer avec M. Emilien Lafrance et M. Bona Arsenault.

La dépêche de la Presse Canadienne donnait encore des noms de députés qui seraient indécis quant à savoir s'ils solliciteront un renouvellement de leur mandat. Cette dépêche donnait les noms de Jean Bienvenue (Matane) Gilles Houde (Fabre) Oswald Parent (Hull) Maurice Tossier (Rimouski) et Pierre Maltais (Saguenay).

Des conversations téléphoniques vendredi avec ces personnes ont produit des commentaires propres à l'examen: "Je me présente plus qu'avant dans le même comté," a dit M. Maltais.

Le commentaire de M. Parent a été: "Il n'est pas question que je me retire. Je dois, du reste, demander un vote de confiance de mes électeurs à l'occasion d'une assemblée générale dans mon comté le lundi 9 mars."

Pour sa part M. Houde a dit

terrogeait: "Je me représenterai et d'ailleurs une campagne électorale est déjà commencée."

Il n'a pas été possible hier de communiquer avec M. Emilien Lafrance et M. Bona Arsenault.

La dépêche de la Presse Canadienne donnait encore des noms de députés qui seraient indécis quant à savoir s'ils solliciteront un renouvellement de leur mandat. Cette dépêche donnait les noms de Jean Bienvenue (Matane) Gilles Houde (Fabre) Oswald Parent (Hull) Maurice Tossier (Rimouski) et Pierre Maltais (Saguenay).

Des conversations téléphoniques vendredi avec ces personnes ont produit des commentaires propres à l'examen: "Je me présente plus qu'avant dans le même comté," a dit M. Maltais.

Le commentaire de M. Parent a été: "Il n'est pas question que je me retire. Je dois, du reste, demander un vote de confiance de mes électeurs à l'occasion d'une assemblée générale dans mon comté le lundi 9 mars."

Pour sa part M. Houde a dit

Le chef du Parti québécois somme l'UN de cesser de faire du chantage avec Ottawa

QUEBEC (PC) — Le chef du Parti québécois, M. René Lévesque, a sommé hier à l'Assemblée nationale le gouvernement de l'Union nationale de cesser de faire du chantage avec Ottawa au sujet de l'indépendance dans le seul but de se faire un slogan pour la campagne électorale.

M. Lévesque prenait alors la parole en réponse au discours prononcé par M. Jean-Jacques

Bertrand lors de l'ouverture de la session de la 28e législature.

Le chef du PQ a reproché à certains ministres de l'Union nationale de faire de l'"anticipation conditionnelle", en faisant du régime proposé par le Parti québécois, non pas un objectif clair et précis, mais une espèce d'instrument de chantage.

M. Lévesque a affirmé qu'il

semble évident que ce serait bon pour le peuple québécois si l'Union nationale proposait quelque chose de clair, en se demandant toutefois si cela serait profitable pour le parti au pouvoir.

Statu quo

"Jusqu'à preuve du contraire, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'ils aient décidé fermement et

clairement de se définir autrement et d'assumer les risques personnels d'une telle décision, les hommes qui siègent ici défendent, dans les deux partis officiels de cette Chambre, le statu quo politique, ou tout au plus, l'illusion tenace d'un statut particulier qui, par ailleurs ces temps-ci, du côté libéral surtout, se comporte curieusement comme une peau de chagrin", a précisé M. Lévesque.

M. Lévesque a souligné que le PQ propose la souveraineté politique du Québec et une forme nouvelle d'association.

Le chef du Parti québécois a par ailleurs blâmé les différentes politiques du gouvernement de l'Union nationale.

Si les réformes Benson avaient été en vigueur

Les recettes fiscales des provinces auraient été supérieures de \$76 millions

OTTAWA (PC) — Les recettes fiscales des provinces auraient été supérieures de \$76,600,000 à celles procurées par l'actuel régime fiscal si les réformes proposées dans le Livre blanc sur la fiscalité, publié l'automne dernier, avaient été en vigueur en 1969.

C'est ce que l'on soutient dans les documents que le ministre des Finances, M. Edgar Benson, a transmis, hier, aux comités du Sénat et des Communautés, chargés de l'étude du Livre blanc sur la réforme fiscale.

Ces documents, note le ministre dans une communication distribuée à la presse à Ottawa, donnent des détails supplémentaires quant aux effets sur le revenu des principales propositions du Livre blanc.

Ils traitent aussi de l'importance des sociétés assujetties aux impôts au Canada et des crédits fiscaux.

M. Benson explique que de ces \$76,600,000 supplémentaires, environ \$61,000,000 proviendraient d'une augmentation du rendement des impôts sur le revenu et le reste, soit une quinzaine de millions de dollars, d'un accroissement des paiements de péréquation aux provinces.

En vertu du système actuel, les recettes fiscales des provinces ont été, en 1969, de \$2,836,300,000. Elles seraient de \$2,912,900,000 si le régime proposé avait été en vigueur. Dans les deux cas, il s'agit, bien entendu, des recettes provinciales tirées des impôts sur le revenu et des

paiements de péréquation s'y rattachant.

Voici ce que chacune des provinces aurait reçu, si le régime proposé avait été appliqué (le chiffre entre parenthèses représente le montant qu'elles ont obtenu):

Terre-Neuve, \$66,800,000 (\$65,200,000); Ile-du-Prince-Édouard: \$13,300,000 (\$13,000,000); Nouvelle-Écosse: \$9,700,000 (\$8,700,000); Nouveau-Brunswick: \$84,000,000 (\$81,500,000); Québec: \$767,60,000 (\$747,800,000); Ontario: \$1,126,40,000 (\$1,100,700,000); Manitoba: \$150,300,000 (\$145,300,000); Saskatchewan: \$125,800,000 (\$122,700,000); Alberta: \$212,400,000 (\$204,300,000); Colombie-Britannique: \$275,600,000 (\$267,200,000).

Nixon justifie sa politique laotienne

WASHINGTON (AFP) — Le président Nixon, inquiet de la dégradation de la situation militaire au Laos, des succès remportés dans la Plaine des Jarres par les forces communistes et de l'émotion considérable suscitée aux États-Unis, notamment au Congrès, par le secret si rigoureux dont est entouré l'engagement militaire des États-Unis au Laos, a décidé hier de faire une mise au point de la position de son administration.

De sa villa de Key Biscayne en Floride, où il passe une longue fin de semaine en compagnie du principal artisan de sa politique étrangère, le docteur

Henry Kissinger, le chef de l'exécutif américain a fait remettre à la presse un document très volumineux — 3,000 mots — dans lequel il justifie sa politique laotienne et répète qu'il n'y a pas de GI's directement engagés dans les opérations militaires.

Il confirme toutefois que l'aviation militaire américaine est intervenue à de très nombreuses reprises pour tenter d'arrêter, par bombardement d'artillerie, l'infiltration sans cesse croissante de troupes et de matériel militaire nord-vietnamiens qui empruntent la fameuse piste Ho Chi Minh. Aucun élément nouveau, de ce côté,

puisque tout le monde savait depuis fort longtemps que l'Air Force pilonnait les artères vitales au Laos avec l'accord du gouvernement royal.

Il y a à l'heure actuelle 1,040 Américains au Laos, a ajouté M. Nixon, militaires et civils compris: 616 seulement d'entre eux sont directement employés par le gouvernement américain.

"Les effectifs américains au Laos n'ont pas augmenté au cours de l'année dernière, a déclaré M. Nixon, alors qu'au cours des derniers mois les Nord-Vietnamiens ont envoyé 13,000 combattants supplémentaires au Laos".

"Aucun Américain basé au Laos, a ajouté M. Nixon, n'a été tué au cours d'opérations terrestres".

L'intervention aérienne américaine au Laos ne s'est accrue, a poursuivi M. Nixon, qu'à mesure qu'augmentaient les effectifs nord-vietnamiens au Laos et leur degré de combativité.

Le président a alors annoncé qu'il avait écrit la journée même à M. Alexis Kossyguine et à M. Harold Wilson, co-présidents de la Conférence de Genève sur le Laos. "J'espère, a-t-il dit, que l'on peut s'engager sincèrement vers la recherche de la paix."

50 ANS

Toute la région profitera de Bécancour page 3 T.-R.

Maskinongé représentait le Québec page 8

Ruel renouvelle son contrat page 15

SOMMAIRE

AUJOURD'HUI

Bandes illustrées 21

Bourses 13

Classées 18-19-20-21

Convocations 18

Nécrologie 21

Mots croisés 20

Page féminine 12

Radio-T.V. Cinéma 9-10-11

Sports 14-15-16-17-22

LE SOURIRE DU PETIT DÉJEUNER

Vermicelle: ver qui se nourrit seulement de livres de messe.

CRÈMERIE DES TROIS-RIVIÈRES

374 9314 300 0001 022 4471

Le service qui ne fait pas attendre

Signature du contrat de travail pour les policiers

Un terme à une période de huit mois de négociations

Santé et chiropratique par le Dr GUY HAINS

Les assurances

Votre compagnie d'assurance défraie-t-elle les soins chiropratiques?

Lisez votre police, renseignez-vous auprès du responsable; car plus de trente-huit (38) compagnies le font au Québec.

Beaucoup de gens sont couverts et ne le savent pas; pour ceux qui ne le sont pas, faites des pressions, demandez-le, principalement lors d'un renouvellement de contrat.

C'est une question de liberté; où est cette liberté si on ne peut choisir son docteur sans en supporter une sanction économique.

Pour pratiquer la chiropratique au Québec, le candidat doit après avoir obtenu son diplôme collégial étudier quatre années dans un institut chiropratique au Canada ou aux Etats-Unis et interner durant un an additionnel dans une clinique chiropratique. Voilà pour les nouveaux venus; pour les anciens, tous ceux qui sont membres du syndicat et de la Corporation des chiropraticiens du Québec sont qualifiés pour pratiquer.

Quand on sait que le système nerveux dirige le fonctionnement de toutes les parties du corps, et que les nerfs passent par les trous de conjugaisons entre les vertèbres avant de se rendre aux muscles et organes, il est facile de comprendre que des déplacements permanents de vertèbres peuvent pincer et irriter ces nerfs et nuire au bon fonctionnement du corps.

Pour renseignements: Ecrivez ou téléphonez à:
Dr GUY HAINS
141, rue BONAVENTURE TROIS-RIVIERES
Tel.: 375-5600
2e Bureau, rue Commerciale, Gentilly

par Marcel AUBRY

LA TUQUE — L'Union des policiers et la ville de La Tuque ont paraphé, jeudi après-midi, la convention de travail qui mettait fin à plus de huit mois de négociations et de discussions parfois acerbées. L'atmosphère qui a régné à l'occasion de cette brève cérémonie était empreinte de cordialité, de bonne humeur et de paix. Pour la municipalité, c'est le maire Lucien Filion et le greffier municipal, M. Noël Filion, qui ont apposé leur signature au nouveau contrat de travail alors que M. Lucien Poitras, président de l'Union des policiers, et Gérard Duchesneau, secrétaire, faisaient de même pour l'Union des policiers de La Tuque. Le conseiller Marcel Roy ainsi que Me Jean-Marie Carrier, tous deux négociateurs de la ville de La Tuque, ont également assisté à la cérémonie.

Il était bien évident que les deux parties contractantes semblaient heureuses d'avoir mis le point final aux négociations assez laborieuses qui se sont terminées, il y a trois semaines. Le maire Filion n'a pas dissimulé sa satisfaction de voir que les négociations étaient closes sous le signe de la compréhension et de la bonne entente.

D'ailleurs, au cours de l'assemblée régulière du conseil municipal, mardi soir, le maire avait déclaré que la municipali-

té était heureuse du fait que l'arbitrage ait été évité et que des sommes d'argent assez importantes avaient ainsi été épargnées aux contribuables de La

Tuque. Il avait publiquement souligné la collaboration très

appréciée du conciliateur provincial, M. François Guérin, qui avait été délégué à La Tuque pour rapprocher les deux parties et séance tenante, le maire

travail, le policier municipal de La Tuque ayant un an de service recevra, à compter du 1er mai prochain, \$115, par semaine. Il recevra \$123 après deux

ans de service, \$130 après trois ans et \$137 après quatre ans. Pour sa part, le sergent recevra \$142 par semaine.

La semaine de 40 heures au lieu de 42 heures est maintenant en vigueur au service de la police et les policiers pourront maintenant jouir de 12 fêtes chômées au lieu de 10 annuellement. La municipalité a convenu de mettre en application pour le 1er mai 1970, un régime de rente, conformément à la Loi des cités et villes, ce qui revient à dire que les policiers bénéficieront de la caisse de retraite que la municipalité a l'intention d'établir à La Tuque.

Il est bien évident que cette nouvelle convention imposera à la municipalité des contributions financières plus lourdes et non moins évident qu'elle exigera de l'administration une surveillance soutenue dans les activités du service de la police de La Tuque. Cependant, le maire

Filion est d'opinion qu'elle rendra justice aux deux parties et qu'elle a été conçue de façon à inciter l'idée de la discipline et de la compétence aux policiers.

Le maire Filion a terminé en disant que le climat actuel au sein de la police était excellent et qu'il n'avait que des félicitations à adresser au chef Lavoie ainsi qu'à tous les policiers pour l'atmosphère de compréhension et de bonne entente qui s'est installée au sein de l'important service de la police.



L'UNION DES POLICIERS de la ville de La Tuque et la municipalité de La Tuque ont apposé mutuellement leur signature, jeudi après-midi, au bas du texte de la nouvelle convention de travail qui sera en vigueur jusqu'au 30 avril 1971. Sur la

photo, debout, le chef de police Léo Lavoie et le conseiller Marcel Roy, représentant municipal à la table des négociations et assis, M. Lucien Poitras, président de l'Union des policiers et le maire Lucien Filion.

IMPÔTS
• RENTES • SALAIRE
• DÉCLARATION • FORMULE
ROLAND ST-LOUIS
1386, St-Olivier Trois-Rivières
Tel.: 375-4123
Ouvert le soir du lundi au vendredi inclusivement de 7h.00 à 9h.00 toute la semaine matin de 10h.00 à midi et après-midi de 2h.00 à 5h.00

MAISON DES JOUETS

PHARMACIE de NORMANVILLE
Centre d'Achats de Normanville
JEAN BAREIL
B.A., A.S.C., B. Ph., L. Ph., Prop.
PRESCRIPTIONS
Ouvert tous les jours 8h. a.m. à 11h. p.m. Dimanche et Fêtes 10h. a.m. à 10h. p.m.
Téléphone 375-7769

Est-ce que VOTRE DENTIER glisse, se décroche, ou tombe?

Ne craignez plus de voir votre dentier se relâcher au mauvais moment. Pour plus de sûreté et de confort, nous vous recommandons nos protésés d'un peu de la fameuse poudre FASTEETH. La poudre adhésive pour dentiers FASTEETH maintient fermement les dentiers plus longtemps. Permet de manger plus facilement. N'agit pas sous les appareils. Nul effet gonfleur, strupé ou pâteux. La santé entre un dentier bien ajusté. Voyez votre dentiste régulièrement. Demandez vite votre FASTEETH à tous vos rayons de pharmacie.

Filion avait demandé au greffier municipal de transmettre les remerciements du conseil municipal à l'honorable Maurice Bellemare, ministre du Travail, pour avoir délégué à La Tuque un homme de la compétence et du doigté de M. Guérin.

Après la signature de la convention collective, nous avons demandé au maire Filion quels avaient été, selon lui, les points les plus importants ou litigieux qui ont été réglés. Le premier magistrat nous a déclaré que le sujet de la reclassification avait été le plus controversé des problèmes en ce sens que, à compter de la signature du contrat, tous les membres du corps policier qui détenaient des grades redevenaient de simples policiers et qu'ils devront, avant le 1er mai, subir un examen écrit pour mériter les promotions qui devront être décernées par le chef Léo Lavoie.

Ensuite, le maire Filion a mentionné que le code de discipline adopté par le conseil municipal (règlement No 550) pouvait être considéré comme problème No 2. On sait que ce code a préséance sur la convention collective et que le mécanisme décrit dans le code devra être suivi à la lettre avant que tout policier puisse recourir aux dispositions de la convention collective et du code du travail pour le règlement d'un grief ou d'un manquement à la discipline.

Le nouveau contrat de travail stipule également que les augmentations de salaire seront rétroactives à compter du six juillet 1969, alors que l'ancienne convention se terminait effectivement le 30 avril 1969. Le paiement des augmentations de salaires dues aux policiers se chiffre à environ \$6,000. En vertu de la nouvelle convention de

Spécial 4e Anniversaire
RAPID BAR-B-Q
1027 Ste-Angèle
\$1.24 Repas complet
Comprenant mets principal thé ou café et dessert
LIVRAISON INCLUSE
Profitez de cette offre extraordinaire
Prix spéciaux pour réceptions de tous genres. Spécialité: BUFFET FROID.
Spécial variant chaque semaine.
NOUVEAU: Essayez notre PÂTE AU POULET ainsi que notre STEAK HACHE
374-4418-374-4419

AVIS
ÉPICIERIERS-RESTAURATEURS
Toute la gamme de confiseries et bonbons de Pâques. Lapins et poules en chocolat de tout format. Oeufs de Pâques, variété de saveurs. Epicerie de toutes sortes. Tabac, cigares, cigarettes, briquets, montres Timex, etc., etc.
LE SERVICE INTÉGRAL TROUVE SA VÉRITABLE SIGNIFICATION CHEZ
EM. Griffin Inc.
NEGOCIANT EN GROS — DÉPOSITAIRE TIMEX
Le fournisseur attitré de tous les vrais détaillants.
"Lui confier vos commandes."
"C'est vous assurer une entière satisfaction."
1225 ST-AURICE TROIS-RIVIERES 375-9613

Cegep de Trois-Rivières
ANNÉE SCOLAIRE 1970-71
CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSION
Pour l'année scolaire 1970-71, sont admissibles aux études collégiales en vue de l'obtention du diplôme d'études collégiales:
1— les étudiants qui ont réussi la classe de secondaire V
2— les personnes qui possèdent les cours exigés
3— les candidats qui se sont présentés aux tests de SACU
COURS OFFERTS EN SEPTEMBRE 1970
1— tous les cours de formation générale conduisant à l'université (2 ans)
2— les cours suivants de formation professionnelle conduisant au marché du travail (3 ans):
—assistance sociale —technologie de l'architecture
—aménagement d'intérieurs —technologie du génie civil
—bibliotechnique —technologie de l'évaluation
—informatique —technologie de la mécanique
—technologie de l'administration —technologie de l'électrotechnique
—technologie de l'alimentation —technologie de la métallurgie
—techniques infirmières —technologie du papier
—technologie de laboratoire médical
DEMANDE D'ADMISSION
On peut se procurer des formules de demande d'admission et l'annuaire général du Collège dans les diverses écoles secondaires de la région ou encore au Service de l'admission du Collège.
Toute demande d'admission doit parvenir AVANT LE 15 MARS 1970 au
SERVICE DE L'ADMISSION, COLLÈGE DE TROIS-RIVIERES, 3500, DE COURVAL, TROIS-RIVIERES.

LOGEMENTS CHAUFFÉS À LOUER
LES APPARTEMENTS SYLVAIN INC.
Trois-Rivières
Situés PLACE LAMBERT,
vous offrent une série de logements de 3-4-5 pièces avec toutes les commodités suivantes:
• QUARTIER DOMICILIAIRE
• CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE
• TAPIS ET TUILE
• SALLE COMMUNAUTAIRE
• BALCON INDIVIDUEL
• STATIONNEMENT AVEC PRISE DE COURANT
• BUANDERIE CENTRALE
• SORTIES POUR LESSIVEUSE ET SECHEUSE
• CASIER DE RANGEMENT
• CHAUFFAGE EAU CHAUDE ET ÉLECTRICITÉ INCLUS
• CHUTE À DECHETS
• INTERCOM
Pour renseignements:
L.G. ARSENEAULT
PROPRIÉTAIRE
3800, DES HÊTRES
374-6867 ou **379-3102**
\$110.00 PAR MOIS
Location à compter de

Toute la région profitera de Bécancour

CAP-DE-LA-MADELEINE — "Il faut s'enlever de l'esprit que le développement d'un secteur doit se faire au détriment d'un autre secteur. Nous travaillons dans des régions très larges. Par exemple: la région du Cœur du Québec a un très grand rayon qui comprend les villes de Grand-Mère, Shawinigan, Cap-de-la-Madeleine, Trois-Rivières, Trois-Rivières Ouest et Bécancour. Pour l'Office de planification et de développement, la préoccupation première véritable et celle du développement socio-économique des régions et c'est évidemment cet objectif que nous tentons d'atteindre en ouvrant le dialogue avec les éléments dynamiques de chaque région".

C'est ce que déclarait au Centre culturel du Cap-de-la-Madeleine, l'honorable Marcel Masse ministre responsable de l'Office de planification et de développement du Québec, en réponse aux nombreuses objections de l'assistance sur le développement du Parc industriel de Bécancour, au détriment semblait-il, des villes de Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine, Shawinigan et Grand-Mère.

Invité à répondre aux questions des représentants des municipalités, des corps intermédiaires qui avaient été convoqués à la réunion spéciale du Conseil Économique Régional de la Mauricie, le ministre Masse a tenté dans chacune de ses réponses, d'expliquer d'abord le rôle de l'Office de planification et de développement pour par la suite tracer les grandes lignes de la politique provinciale en matière de développement sectoriel, ou dans les secteurs dépassant le cadre de l'Office qui a un regard particulier sur les trois zones désignées, soit la zone du Québec métropolitain, de Sept-Îles et de Trois-Rivières.

M. Masse a dit que "les différents ministères, comme le ministère de l'Industrie et du Commerce, ont des politiques de développement et de planification qui leur sont propres. Dans ce domaine comme dans d'autres, la concurrence est nécessaire. La décision du parc industriel de Bécancour étant prise, il y a certainement moyen de travailler non pas en opposition, mais en harmonisant ce développement et comme responsable de l'Office de planification, nous nous engageons à mieux coor-

donner les interventions des ministères", a poursuivi le ministre.

Exposé théorique \$50 millions

En réponse à une objection du président du Conseil d'Expansion Économique de la Chambre de Commerce de Trois-Rivières, le ministre Masse a rétorqué que "l'exposé que je viens de faire est volontairement théorique et tentait de définir trois choses; d'abord, définir la politique de l'Office en matière de développement régional et de planification et de déterminer les interlocuteurs et finalement déterminer les actions concrètes".

"Comme action concrète, dès cette semaine, a été inscrit au budget une somme de \$50 millions pour l'Office de planification et de développement. Cependant, cette somme ne comprend pas les autres millions qui sont votés au budget des divers ministères qui composent le gouvernement du Québec en matière de promotion industrielle", a ajouté le ministre.

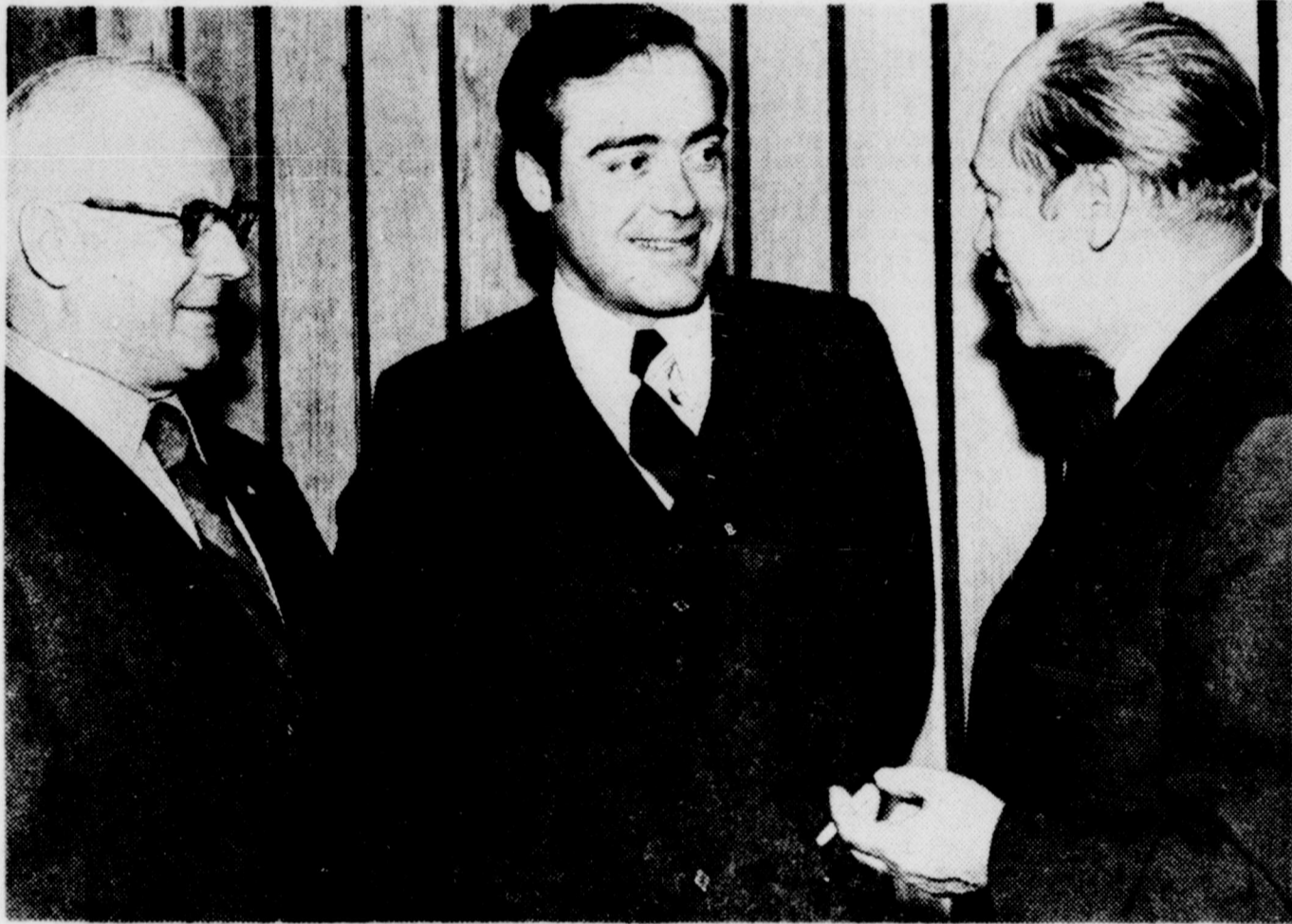
Refus

En réponse à des questions directes, le ministre Masse s'est toutefois refusé à dévoiler les actions concrètes qui sont l'objet de négociations qui se poursuivent présentement entre le parlement du Québec et le gouvernement central en ce qui concerne le renouvellement industriel de la Région immédiate de Trois-Rivières et du Cap-de-la-Madeleine.

Système routier

Reliant l'amélioration du système routier régional au développement économique et industriel de la région, le ministre Masse a rassuré les sceptiques en disant que "c'était l'intention du gouvernement de ne pas prendre sept ou huit ans à compléter un système de réseau routier qui répondrait aux besoins du développement industriel régional".

"Il y a certainement un écart entre les besoins du Québec en système routier et la possibilité de financement de ces besoins", a mentionné le ministre.



LE CERM AVAIT convoqué au Centre Culturel du Cap-de-la-Madeleine une assemblée spéciale à l'occasion du passage dans la région du ministre responsable de l'Office de planification et de développement du Québec, M.

Marcel Masse et de M. Arthur Tremblay, président et directeur-général de l'Office. De gauche à droite, M. André Jacob, président du CERM, MM. Masse et Tremblay. (Photo: Roland Lemire)

Québec ne force pas les industriels mais les encourage à s'installer dans le parc industriel

Bourassa, voix de son maître

CAP DE LA MADELEINE (RN) — M. Marcel Masse, ministre responsable de l'Office de planification et de développement régional du Québec a donné une conférence de presse à l'hôtel de ville du Cap de la Madeleine, à l'issue de la rencontre avec les dirigeants du Conseil Économique Régional de la Mauricie et des représentants des corps intermédiaires.

Interrogé sur la déclaration du ministre des Finances, M. Mario Beaulieu, lequel a dit dernièrement que le Québec devra se séparer en 1974 face à l'attitude du gouvernement d'Ottawa, le ministre s'est exprimé ainsi: "L'Union nationale ne place pas la théorie du Canada dans un autre texte que celui d'une révision constitutionnelle. Nous avons remarqué qu'avec le gouvernement de M. Pearson, les discussions constitutionnelles progressaient avec plus de rapidité qu'avec la détestable habitude du premier ministre Trudeau de toujours employé le "niet" à la russe".

Incitation

Interrogé sur un cas particulier alors qu'un industriel du Cap de la Madeleine voulait donner une certaine expansion à son entreprise aurait été forcé à aller s'installer dans le Parc Industriel de Bécancour, le ministre Masse a dit que "le gouvernement ne pouvait pas forcer une entreprise industrielle à aller s'installer dans le Parc industriel du Cœur du Québec. Mais, par son programme incitatif cependant, un industriel peut évidemment être encouragé à s'implanter dans ce Parc industriel. Il n'y a pas de mystère ni de secret et rien ne se fait en catimini", a-t-il dit.

Guerre des panneaux

Parlant de la "guerre des panneaux" entre le Québec et le gouvernement fédéral le ministre Masse a souligné que "le gouvernement d'Ottawa devrait également inscrire sur ses petits panneaux sur ses réalisations dans les autres provinces canadiennes, que les Québécois ont contribué dans ces réalisations ailleurs qu'au Québec, par les impôts que notre peuple paie au fédéral".

Québec versera \$490,000 aux bibliothèques de la Mauricie

QUEBEC (DNC) — La bibliothèque centrale de prêt de la Mauricie s'est vu octroyer une subvention de l'ordre de \$190,000 dans le cadre d'une série de subventions aux bibliothèques

publiques annoncées hier par le ministre des Affaires culturelles, M. Jean-Noël Tremblay. En outre, près de \$300,000 seront versés en subventions aux bibliothèques de la région, sur

un montant total de \$1,5 million dont le ministère doit remettre cette année aux bibliothèques publiques.

L'assistance financière du ministère, a précisé M. Tremblay, a pour but d'améliorer le personnel des bibliothèques, d'accroître les collections et leur rayonnement et de développer de nouveaux services.

Subventions

Le montant des subventions est déterminé d'après une réglementation préparée par la commission des bibliothèques publiques du Québec. Leur montant est établi selon trois facteurs: le chiffre de la population desservie, le montant de la contribu-

tion locale et la qualité professionnelle du personnel.

L'échelle des subventions versées cette année s'étend de \$100 à \$190,000.

Répartition

Ainsi les bibliothèques publiques de la région se sont vu octroyer un total de \$284,299, répartis ainsi: Bibliothèque régionale de la Mauricie: \$190,000; bibliothèques de Trois-Rivières: \$29,556; du Cap-de-la-Madeleine, \$6,011; Shawinigan, \$15,121; Grand-Mère, \$7,398; Sorel, \$9,883; Drummondville, \$11,882; Victoriaville, \$5,625; La Tuque, \$5,404; Arthabaska, \$1,309; Nicolet, \$1,200; et Plessisville, \$922.

La construction du Carrefour des Vieilles Forges

La plus basse soumission est présentée par Cap Construction Ltée: \$883,902

TROIS-RIVIÈRES (F.G.) — La Corporation du Carrefour des Vieilles-Forges vient de procéder à l'ouverture des soumissions pour la construction du

nouveau complexe qui remplacera le vieux Patronage St-Charles.

Cette institution de transition, qui hébergera des jeunes dont

l'âge variera de dix à dix-neuf ans dans des locaux d'une conception tout à fait moderne et même avant-gardiste, s'installera sur un emplacement pris à même l'immense terrain des RR. SS. Dominicaines, sur le boulevard du Carmel.

Cinq entrepreneurs généraux ont fourni des prix en réponse aux appels d'offres. Ce sont Rapid Construction: \$919,380, Cap Construction Ltée: \$883,902; Delmont Construction Ltée: \$979,000; Tellier et Groleau Inc.: \$923,000 et Pisapia Construction Inc.: \$1,043,000.

On procédera maintenant à l'analyse des soumissions pour permettre à la Société d'Habitat du Québec qui relève du ministère des Affaires municipales, de décider de l'octroi du contrat.

Le Dr Fernand Lemire est président de la Corporation du Carrefour des Vieilles Forges. M. Robert Giroux en est le secrétaire.

c'est un secret polichinelle

Des cours de perfectionnement sur la conduite préventive et le code de la route débuteront, le lundi, 9 mars, au Pavillon Mgr St-Arnaud, de Trois-Rivières. Ils sont organisés par le ministère des Transports et Communications du Québec. Ces cours s'adressent spécialement aux policiers de Trois-Rivières, de Trois-Rivières Ouest, du Cap-de-la-Madeleine et de la Sûreté du Québec.

Nos édiles discutaient d'un rapport de l'ingénieur Jean-Paul Dorion, directeur des Travaux publics, au sujet du prolongement d'une ruelle entre les rues St-Martin et Charlevoix. "On va aller voir cela sur place, en délégation", a dit quelqu'un. Cela m'a rappelé l'époque où les membres des anciens conseils faisaient leur "tournee en ville" pour étudier sur place les petits et les gros problèmes municipaux. Formule merveilleuse, à notre avis, qui semble avoir été mise au rancart.

"La reine contre Gérald Grégoire!" A un certain moment, on a cru en cour des Sessions de la Paix que Me Gérald Grégoire, de la poursuite, était lui-même poursuivi par notre souverain. Il n'en était rien heureusement, ce n'était qu'une erreur du greffier qui était littéralement inondé de plaintes à lire mercredi matin... Bref, Me Grégoire figurait sur le document lu à l'intention du juge Léon Girard, mais à titre de poursuivi.

Les conducteurs d'autobus scolaires devraient prendre l'habitude de stationner leur véhicule en bordure du trottoir, évidemment quand la chose est possible. La négligence de quelques-uns est flagrante, surtout à proximité de l'école Sainte-Angèle, rue Bureau, à Trois-Rivières. Chaque matin, les autobus scolaires s'immobilisent en plein centre de cette artère et bloquent toute circulation, alors qu'ils pourraient facilement se ranger près du trottoir, où il n'y a aucune automobile. Polichinelle ne peut croire que les étudiants sont maintenant dans l'impossibilité de faire quelques pas pour se rendre dans la cour de l'école. Ces conducteurs devraient y aller d'un petit effort pour ne pas encombrer les rues inutilement.

La "structurite" paralyse le développement industriel du Québec (Le maire Desrosiers)

CAP DE LA MADELEINE (R.N.) — Le

maire J.-Réel Desrosiers a "souhaité que le colloque sur la promotion industrielle et économique convoqué par l'Union des Municipalités du Québec et qui se déroulera au Château Frontenac les 13 et 14 mars, marquera la fin de la "structurite" qui paralyse actuellement la progression industrielle et économique du Québec. Il est à souhaiter qu'à la suite de ce colloque, les commissions d'études et les commissions d'enquêtes auront fini une fois pour toutes leur travail et que l'on assistera à un déblocage de l'action gouvernementale pour un relancement de notre économie".

Le maire Desrosiers s'adressait alors au ministre Masse, responsable de l'Office de planification et de développement régional et aux représentants des corps intermédiaires

Le CERM se réjouit des déclarations de Masse

TROIS-RIVIÈRES (J.R.L.) —

Le Conseil économique régional de la Mauricie entend continuer à regrouper ce qu'il a appelé "les forces vives" de la région, afin que les grandes priorités soient continuellement dégagées pour la Mauricie par la participation des corporations publiques, des industriels, des corps intermédiaires, des syndicats.

C'est ce qu'a laissé entendre, vendredi, M. Gérald Durocher, directeur de cet organisme à Trois-Rivières.

"Notre région ne peut que se réjouir de l'effort que fait le gouvernement du Québec pour assurer à tous les citoyens et leaders une voix. C'est à nous de relever le défi", a-t-il affirmé dans un communiqué.

M. Durocher faisait allusion à la nouvelle politique que l'Office de planification entend suivre en ce qui concerne les conseils économiques régionaux, politique dévoilée par le ministre responsable de l'Office de planification du Québec, l'honorable Marcel Masse, dans le discours qu'il faisait, jeudi au Cap-de-la-Madeleine.

Citant les paroles de l'honorable Masse, M. Durocher a rappelé que l'Office encouragera la création des conseils régionaux de développement qui, à l'exception de la vaste région de Montréal, couvriront les territoires des régions administratives; que l'Office s'assurera que ces conseils soient représentatifs des divers centres d'intérêt et de décision des régions concernées; que l'Office considérera ces conseils régionaux de développement comme des interlocuteurs privilégiés en matière de planification régionale.



LE MAIRE RENE MATTEAU et le président Guy Boisclair, de la Commission scolaire de Trois-Rivières, semblaient de bonne humeur à l'issue de leur rencontre hier. (Photo Roland Lemire)

Aucun commentaire de la part du maire Matteau et du président Boisclair

TROIS-RIVIÈRES (F.G.) — La rencontre du maire René Matteau avec le président de la Commission Scolaire le Dr Guy Boisclair, qui avait lieu hier après-midi à l'hôtel de ville, pourrait bien être le début d'une nouvelle ère de bonne entente entre les dirigeants municipaux et scolaires de notre ville.

MM. Matteau et Boisclair n'ont pas voulu faire de commentaires à la suite de cette entrevue, qui a porté sur les implications de l'abolition de la taxation sur la machinerie industrielle. Les deux interlocuteurs préfé-

rent faire rapport de leurs entretiens à leurs collègues respectifs, dès lundi soir prochain, avant de révéler publiquement la teneur des pourparlers ou d'un compromis éventuel. Tout indique toutefois que le litige prendra fin si le conseil municipal et le conseil scolaire sont prêts à ratifier une entente en vertu de laquelle la ville de Trois-Rivières se chargerait de la préparation, de l'expédition et de la perception des comptes de taxes, garantissant à la Commission scolaire un revenu stable à l'abri des retards et des pertes.



UNE EQUIPE VOLANTE qui a pour objet d'évaluer le degré d'implantation de l'éducation physique dans nos écoles de même que la quantité et la qualité de la pratique des sports scolaires en vue de faire les recommandations nécessaires au ministère de l'Éducation, était de passage à la Commission scolaire de Trois-Rivières ces jours derniers.

A cette occasion, la commission scolaire a présenté un mémoire faisant état de l'enseignement de l'éducation physique dans ses écoles, et contenant de nombreuses recommandations. La mission gouvernementale pour la relance de l'éducation physique au Québec a aussi rendu visite aux autres commissions scolaires de la région.

(Photo Roland Lemire)

Dans un mémoire remis au Comité d'orientation

La Commission scolaire dénonce l'attitude du ministère en matière d'éducation physique

par Jean-Marc BEAUDOIN
TROIS-RIVIERES — "L'état doit reconnaître l'importance de

la contribution de l'éducation physique dans la formation de la personne et l'amélioration de la société. Il lui appartient de préserver le droit de la personne à l'éducation physique par une législation appropriée et de mettre en place des normes pour que ce droit soit assuré et respecté".

C'est là une des remarques importantes contenues dans un mémoire de la Commission scolaire de Trois-Rivières présenté au Comité d'orientation de l'éducation physique du ministère de l'Éducation.

Les normes "Les normes actuelles, fait-on savoir au comité, sont nettement insuffisantes".

Ainsi, au chapitre Service de loisirs et sports, le montant admissible aux subventions d'équilibre budgétaire, pour l'année 1969-70, est de \$1 par élève à l'élémentaire tandis qu'on accorde \$3.50 par élève au secondaire.

On s'interroge donc, à la commission scolaire, des raisons qui justifient une telle politique du ministère de l'Éducation.

Non seulement les normes nuisent-elles à un bon fonctionnement de l'éducation physique dans les écoles, la convention collective des enseignants met la commission scolaire dans une position difficile pour mettre sur pied un bon système d'enseignement physique. La norme d'un professeur par 27 élèves, à l'élémentaire, limite beaucoup le nombre des spécialistes.

La seule solution possible serait d'abolir la spécialité et de confier aux titulaires l'enseignement de l'éducation physique. La commission scolaire croit cependant fermement que l'éducation physique doit être assurée par des spécialistes possédant des qualifications égales à celles des autres professeurs de ce niveau, c'est-à-dire un brevet spécialisé en éducation physique.

La commission scolaire conclut par de nombreuses recommandations.

Ainsi, on recommande que les intentions du ministère de l'Éducation relatives à l'éducation physique au niveau élémentaire soient connues et que soit étudié et promulgué sans délai une politique de financement qui tienne compte des besoins en éducation physique. On recommande que le ministère établisse des normes favorisant non seulement la relance mais aussi la survie de l'éducation physique; que le gouvernement preserve le droit de la personne à l'éducation physique par une législation appropriée et qu'il mette en place les structures, mécanismes et services pour que ce droit soit assuré et respecté; que le ministère pourvoie au réaménagement des écoles existantes en fonction des exigences de l'éducation physique; que le ministère encourage financièrement l'organisation de compétitions, classes de neige, projets de recherche, parcs-écoles.

Obligation

On suggère également que l'éducation physique soit obligatoire à tous les niveaux d'enseignement et financièrement réalisable, durant au moins deux heures par semaine et que l'éducation physique au niveau élémentaire soit confiée uniquement à des spécialistes possédant une compétence dans cette branche.

Enfin, la commission scolaire recommande qu'une équipe volante soit constituée pour visiter toutes les régions du Québec afin d'expliquer le programme de l'éducation physique et que le ministère de l'Éducation établisse une fiche permettant

de suivre d'année en année, le développement physique de l'enfant.

Le comité d'orientation de l'éducation physique a visité ces jours derniers toutes les commissions scolaires de la région de Trois-Rivières. Ce fait suite à l'opération COORPS lancée en novembre pour promouvoir l'éducation physique au Québec. Les visites de cette équipe volante ont pour objet d'évaluer le degré d'implantation de l'éducation physique dans les écoles de même que la quantité et la qualité de la pratique des sports scolaires en vue de faire les recommandations nécessaires au ministère de l'Éducation.

Un record pour la navigation d'hiver

par Claude HEROUX

TROIS-RIVIERES — Le port de Trois-Rivières n'est pas un havre comme les autres et Ottawa le sait et ne le régira pas par une commission. Le port fait de l'argent et il a beau connaître des périodes mortes, à la fin de chaque saison, le volume des importations et des exportations accuse ordinairement un léger surplus.

La dernière saison de navigation d'hiver qui vient de prendre fin avec le mois de février n'a pas dérogé à cette règle. Les dernières statistiques fournies par le Conseil des Ports Nationaux, division de Trois-Rivières,

plus précisément par l'expert Roland Blais, indiquent qu'il s'est manutentionné au port au cours des mois de janvier et février 132,000 tonnes de produits divers, soit 9,000 tonnes de plus que l'an dernier.

Un record

Ce fort volume de marchandises reçues ou expédiées à l'extérieur marque un record pour la navigation d'hiver. Les expéditions de papier journal après avoir cédé la vedette à l'amiante pendant plus d'une année ont repris la place qui leur revenait puisque les statistiques indiquent que les cargos ont véhiculé à l'étranger environ 40,000 tonnes de ce produit fabriqué chez nous.

L'amiante s'est placé au second rang avec des expéditions de 8,600 tonnes.

Navigation d'été

La saison de navigation d'été qui prend naissance avec le mois de mars a débuté sous d'heureux auspices. M. Roland Blais nous mentionnait, hier matin, qu'au moins huit océaniques viendront alimenter la navigation au cours des prochains jours et hier, le Thora Dan donnait le ton à cette ronde première.

Princess Silk maintenant dans la région

TROIS-RIVIERES-OUEST — Un autre magasin Princess Silk fait son apparition, cette fois dans la région de Trois-Rivières, plus précisément au centre d'achats de Trois-Rivières-Ouest. Cette chaîne de magasins en comprend déjà dix-sept à travers le Québec et tous se font une spécialité de vendre des tissus importés, soit de France, Suisse ou d'Angleterre. Circulant au milieu des étalages du nouveau magasin de Trois-Rivières-Ouest, nous y voyons des tissus à la verge, notamment des lainages, soieries, dentelles, etc. Les mariées et filles d'honneur y trouveront de fins tissus importés pour la cérémonie nuptiale. Tout à côté de toutes ces pièces, sont étalés divers modèles de manteaux et costumes pour diverses occasions. La couturière y trouvera aussi tous les accessoires dont elle a besoin, ainsi que les patrons des firmes Vogue, Simplicity, Butterick et McCall! M. L. Zoukar qui nous a reçu dernièrement au nouveau local, a tenu à souligner que tout son personnel avait subi un entraînement spécial pour favoriser la clientèle. "Nous croyons fermement, de dire M. Zoukar, qu'il faut nécessairement tenir compte de l'âge, des goûts et de la personnalité de chacune de nos clientes. C'est ce qui fait la marque de Princess Silk".

1186, Station Shawinigan

Deux autres vols par effraction

TROIS-RIVIERES (JRL) — Deux vols par effraction ont été commis, dans la nuit de jeudi à vendredi, à Trois-Rivières. Des cambrioleurs ont tenté sans succès d'éventrer le coffre-fort des bureaux de la compagnie Prudential d'Amérique, 1100 boulevard des Récollets. Voyant qu'ils ne parvenaient pas à enfoncer le solide coffre, ils ont jeté leur dévolu sur une calculatrice de marque Olivetti d'une valeur de \$100 et l'ont em-

portée. Le policier Jacques Dumont a constaté le vol. Des malfaiteurs ont pénétré par effraction dans les locaux de l'entreprise Canfor, 570 rue Lanctôt. Ils y ont volé un montant de \$10 en menu monnaie, argent qui se trouvait dans une caisse. Ils ont aussi pris la somme de \$8 dans une distributrice à liqueurs douces. Ce vol par effraction a été constaté par le sergent Jean-Marie Laliberté du poste numéro deux.

BUREAU 536-4027 RÉSIDENCE 536-4860

Dr Chs-A. BOUTET
OPTOMETRISTE

— SPÉCIALISTE DE LA VUE —
— VERRES DE CONTACT —

649, 5e RUE SHAWINIGAN

SPÉCIAL D'HIVER

Transmissions automatiques reconditionnées pour voitures de marques populaires: Ford, Chevrolet, Pontiac, Dodge, Plymouth, etc.

POUR \$100 SEULEMENT

Shawinigan Automatic Transmission Enr.

Transmission Automatique Vente et service moteur et transmission

Ouvrage et pièces garantis 6 mois - 10,000 miles Toupe gratuite Ouvert du lundi au vendredi de 9h.00 a.m. à 6h.00 p.m.

1186, Station Shawinigan Tel.: 536-2133

Trente autres employés atteignent 25 ans de service à la Consolidated Bathurst

TROIS-RIVIERES (JRL) — La Consolidated Bathurst Limited et ses filiales de la Wayagamack de Trois-Rivières et du Cap-de-la-Madeleine a rendu hommage, hier soir, à trente de ses employés qui ont compté leur 25e année de service en 1969, à l'occasion d'un banquet servi au manège militaire.

Par la même occasion, les dirigeants de cette compagnie ont aussi rendu hommage à quinze de leurs employés qui ont pris leur retraite en 1969 et à un grand nombre qui comptent plus de 25 années de service.

Des montres ont été remises, en souvenir, par M. Alan G. Kay, gérant de la division Wayagamack, à ceux qui ont compté 25 ans de service en 1969. M. Kay a prononcé une courte allocution pour les remercier de leur travail.

Les employés ainsi honorés à cause de leurs 25 années de service sont MM. Samuel Beggs, Hector Bernier, François Black, Lionel Boisclair, Laurier Brière, Diudonné Brouillette, Henri-Paul Chamberland, Paul-Emile Desmarais, Marcel Dionne, Dominique Goulet, Emilien Groleau, Lawrence Hayes, Ludger Lavigne, Gaston Lebel, Roland Lemire, Robert Mongrain, Al-dor Moquin, Roger Nolin, Roland Picard, Albert Prince, Jean-Paul Richard, René Richer, Jacques Robert, Claude Simard, Evariste Toupin, Jean Toussaint, Emilien Veilleux, Guy Vincent.

M. Lionel Boisclair, a prononcé une allocution et remercié la compagnie au nom de ses confrères. Ceux qui ont été mis à la retraite sont MM. Henri Richer, Wilfrid Lévesque, Roméo Bolduc, Henri-Paul Beauchesne, Albert Dallaire, Maurice Gauthier, Arthur Rocheleau, Mlle Marie-J. Boisclair, MM. Alexan-

dre Bourcier, Eddy Carrier, Hervé Leblanc, Julien Martel, Emile Marcotte, Eugène Pépin, Henri Massicotte.

A la table d'honneur on reconnaissait MM. Donald P. MacDonald, assistant-gérant des opérations, Richard A. Solomon, contrôleur de groupe, Jack P. Woods, gérant de la fabrication du papier journal, Alan G. Kay, gérant de la division Wayagamack, George H. Hobart, président du conseil, John B. Sweeney, vice-président du département de la fabrication, le Dr David Brunet, directeur médical.

La Consolidated Bathurst et ses filiales ont depuis plusieurs années un banquet annuel afin de rendre hommage à ses employés comptant 25 ans de service et à ceux qui prennent leur retraite. C'est la deuxième année, cependant, que des montres sont remises à chacun de ceux qui comptent 25 années de service.

Conférence de presse mardi concernant le centre commercial

Les représentants de Cambridge Leasehold, Simpson-Sears et Steinberg à Trois-Rivières

TORONTO (SPECIAL) — Des membres de la direction d'une société d'immobilier et de développement canadienne et ceux de deux des principaux magasins de détail à succursales multiples du pays rencontreront les autorités civiques de Trois-Rivières le mercredi 11 mars prochain pour annoncer la mise en oeuvre du grand centre commercial régional du houl, des Forges, appelé Jusquet, projet

d'Ivanhoe Corporation dont le coût global est estimé à \$8,000,000.

M. Charles-L. Tabachnick, président de Cambridge Leaseholds Limited, J.-E. Barrow, président du Conseil de Simpson-Sears et Mel Dobrin, président de Steinberg Limitede dirigeront une délégation de leurs compagnies respectives qui rencontreront le maire René Matteau, les membres du conseil municipal et quelques hauts fonctionnaires de la ville au restaurant Le Carignan, pour la tenue d'une conférence de presse suivie d'un déjeuner.

Le maire Matteau attache une grande importance à cette cérémonie à tel point qu'il a contremandé un voyage à Ottawa prévu pour ce mercredi, le 11 mars 1970.

Parmi les autres représentants des entreprises intéressées dans le projet qui seront présents on compte pour Cambrid-

ge Leaseholds MM. David King, vice-président et R.G. Ellingwood, trésorier; pour Simpson-Sears: MM. Morgan Bell, vice-président, Alex Campbell, vice-président, R.W. Dodds, assistant-joppement, D.S. McDonald, directeur général, secteur détail et administration et Paul Sauvé, directeur général des magasins de détail au Québec. La délégation de Steinberg Limitede comprendra MM. Arnold Steinberg, vice-président exécutif et trésorier, Irving Lidmer, vice-président et directeur général de la construction et du développement, Donald S. Rogers, vice-président et directeur général de la division Miracle-Mart, William Pencer, directeur de l'immeuble, Jack Levine, vice-président et directeur de la division du Québec, Rosaire Beauregard, directeur d'unité, et Marcel Inkel, directeur des relations publiques.

Soirée conférence

8 MARS 8h.00 P.M.

ÉCOLE SUPÉRIEURE IMMACULÉE-CONCEPTION

ENTRÉE LIBRE POUR CEUX QUI ONT LEUR CARTE DE MEMBRE

\$1.00 Adultes 50¢ Étudiants

EXAMEN DE LA VUE

Marcel Trépanier

Spécialiste de la vue — Optométriste Opticien

BUREAU: PHARMACIE TRÉPANIÉRE
668, 5e RUE SHAWINIGAN TÉL.: 536-2595

DEMENAGEMENT

DERRY EXPRESS INC.

- LOCAL LONGUE DISTANCE
- HOMMES QUALIFIES
- EQUIPEMENT MODERNE
- ASSURANCES

Jean Gauthier, res. — 539-4026
Gilles Gauthier, res. — 536-4536

SATISFACTION GARANTIE

2443, RUE COUTU SHAWINIGAN

AUBERGE DU LAC-AUX-SABLES
LAC-AUX-SABLES
M. MARCEL PAQUIN, PROP. - TÉL.: 162

SAMEDI ET DIMANCHE
DANSE AVEC LES MARTIENS
à ne pas manquer

SAMEDI SOIR le 7 MARS, spectacle
En vedette

BOB ROBI, chanteur, vedette du disque et de la T.V.

Bienvenue à tous!

VITE!

Le Garage
A. Matteau Inc.
vous offre à des prix défiant toute compétition les meilleures

AUTOS USAGÉES dans la région
NEUVE ou USAGÉE, L'ACHAT de tout REPOS
SE FAIT AU:

Garage A. MATTEAU Inc.

VENDEUR BUICK - PONTIAC - ACADIAN
BEAUMONT - CAMIONS G.M.C.

801-6e Avenue Grand'Mère Tel.: 538-3351

STUDIO D'ESTHÉTIQUE

TRAITEMENT DE LA PEAU

ÉPILATION MAQUILLAGE

Pharmacie Trépanier

668, 5 e Rue Shawinigan Tél.: 536-2595

Sam. à Ven. 7 au 13 mars

TOUS LES JEUDIS Admission: 50¢

"L'OR DE McKENNA"

OMAR SHARIF GREGORY PECK

PALACE GRAND MÉRIE TEL. 538 4183

Jeu. à Lundi 5 au 9 mars

LES MÉDECINS DÉMONIQUES

LE GRAND SEQUESTRE DE VICKI

ORCHES DE DR. ORLOFF

CANADIEN GRAND MÉRIE TEL. 538 4183

GRAND SPÉCIAL DE LA SEMAINE

BUICK 1968: H.T., 2 portes Electra, tout équipée

BUICK 1968: Sedan, 4 portes

PLYMOUTH: V.I.P., 4 portes

CADILLAC 1966: H.T., 4 portes, tout équipée

1 ROULOTTE CORSAIR 14 pi.
1 ROULOTTE CORSAIR 21 pi.

équipement complet.
Ces deux roulettes sont vendues à prix coûtant.

VENTE OUVERTE SAMEDI

9732, DES HÉTIRES
SHAWINIGAN
539-2211

TRAHAN
AUTOMOBILE LTÉE

Toute la région profitera de Bécancour

CAP-DE-LA-MADELEINE — "Il faut s'enlever de l'esprit que le développement d'un secteur doit se faire au détriment d'un autre secteur. Nous travaillons dans des régions très larges. Par exemple: la région du Cœur du Québec a un très grand rayon qui comprend les villes de Grand-Mère, Shawinigan, Cap-de-la-Madeleine, Trois-Rivières, Trois-Rivières Ouest et Bécancour. Pour l'Office de planification et de développement, la préoccupation première véritable et celle du développement socio-économique des régions et c'est évidemment cet objectif que nous tentons d'atteindre en ouvrant le dialogue avec les éléments dynamiques de chaque région".

C'est ce que déclarait au Centre culturel du Cap-de-la-Madeleine, l'honorable Marcel Masse ministre responsable de l'Office de planification et de développement du Québec, en réponse aux nombreuses objections de l'assistance sur le développement du Parc industriel de Bécancour, au détriment semblait-il, des villes de Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine, Shawinigan et Grand-Mère.

Invité à répondre aux questions des représentants des municipalités, des corps intermédiaires qui avaient été convoqués à la réunion spéciale du Conseil Économique Régional de la Mauricie, le ministre Masse a tenté dans chacune de ses réponses, d'expliquer d'abord le rôle de l'Office de planification et de développement pour par la suite tracer les grandes lignes de la politique provinciale en matière de développement sectoriel, ou dans les secteurs dépassant le cadre de l'Office qui a un regard particulier sur les trois zones désignées, soit la zone du Québec métropolitain, de Sept-Îles et de Trois-Rivières.

M. Masse a dit que "les différents ministères, comme le ministère de l'Industrie et du Commerce, ont des politiques de développement et de planification qui leur sont propres. Dans ce domaine comme dans d'autres, la concurrence est nécessaire. La décision du parc industriel de Bécancour étant prise, il y a certainement moyen de travailler non pas en opposition, mais en harmonisant ce développement et comme responsable de l'Office de planification, nous nous engageons à mieux coordonner les interventions des ministères", a poursuivi le ministre.

donner les interventions des ministères", a poursuivi le ministre.

Exposé théorique \$50 millions

En réponse à une objection du président du Conseil d'Expansion économique de la Chambre de Commerce de Trois-Rivières, le ministre Masse a rétorqué que "l'exposé que je viens de faire est volontairement théorique et tentait de définir trois choses: d'abord, définir la politique de l'Office en matière de développement régional et de planification et de déterminer les interlocuteurs et finalement déterminer les actions concrètes".

"Comme action concrète, dès cette semaine, a été inscrit au budget une somme de \$50 millions pour l'Office de planification et de développement. Cependant, cette somme ne comprend pas les autres millions qui sont votés au budget des divers ministères qui composent le gouvernement du Québec en matière de promotion industrielle", a ajouté le ministre.

Réfus

En réponse à des questions directes, le ministre Masse s'est toutefois refusé à dévoiler les actions concrètes qui sont l'objet de négociations qui se poursuivent présentement entre le parlement du Québec et le gouvernement central en ce qui concerne le renouveau industriel de la Région immédiate de Trois-Rivières et du Cap-de-la-Madeleine.

Système routier

Reliant l'amélioration du système routier régional au développement économique et industriel de la région, le ministre Masse a rassuré les sceptiques en disant que "c'était l'intention du gouvernement de ne pas prendre sept ou huit ans à compléter un système de réseau routier qui répondrait aux besoins du développement industriel régional".

"Il y a certainement un écart entre les besoins du Québec en système routier et la possibilité de financement de ces besoins", a mentionné le ministre.



LE CERM AVAIT convoqué au Centre Culturel du Cap-de-la-Madeleine une assemblée spéciale à l'occasion du passage dans la région du ministre responsable de l'Office de planification et de développement du Québec, M.

Marcel Masse et de M. Arthur Tremblay, président et directeur-général de l'Office. De gauche à droite, M. André Jacob, président du CERM, MM. Masse et Tremblay; photo: Roland Lemire

Québec ne force pas les industriels mais les encourage à s'installer dans le parc industriel

CAP DE LA MADELEINE (R.N.) — M. Marcel Masse, ministre responsable de l'Office de planification et de développement régional du Québec a donné une conférence de presse à l'hôtel de ville du Cap de la Madeleine, à l'issue de la rencontre avec les dirigeants du Conseil Économique Régional de la Mauricie et des représentants des corps intermédiaires.

Interrogé sur la déclaration du ministre des Finances, M. Mario Beaulieu, lequel a dit dernièrement que le Québec devra se séparer en 1974 face à l'attitude du gouvernement d'Ottawa, le ministre s'est exprimé ainsi: "L'Union nationale ne place pas la théorie du Canada dans un autre texte que celui d'une révision constitutionnelle. Nous avons remarqué qu'avec le gouvernement de M. Pearson, les discussions constitutionnelles progressaient avec plus de rapidité qu'avec la détestable habitude du premier ministre Trudeau de toujours employer le "niet" à la russe".

Incitation

Interrogé sur un cas particulier alors qu'un industriel du Cap de la Madeleine voulant donner une certaine expansion à son entreprise aurait été forcé à aller s'installer dans le Parc Industriel de Bécancour, le ministre Masse a dit que "le gouvernement ne pouvait pas forcer une entreprise industrielle à aller s'installer dans le Parc industriel de Bécancour. Mais, par son programme incitatif cependant, un industriel peut évidemment être encouragé à s'implanter dans ce Parc industriel. Il n'y a pas de mystère ni de secret et rien ne se fait en catimini", a-t-il dit.

Guerre des panneaux

Parlant de la "guerre des panneaux" entre le Québec et le gouvernement fédéral le ministre Masse a souhaité que "le gouvernement d'Ottawa devrait également inscrire sur ses réalisations dans les autres provinces canadiennes, que les Québécois ont contribué dans ces réalisations ailleurs qu'au Québec, par les impôts que notre peuple paie au fédéral".

Bourassa, voix de son maître

Se disant confiant que l'Union nationale remportera les prochaines élections provinciales, le ministre Marcel Masse a dit que le chef du Parti libéral, Robert Bourassa, a marqué "sa faiblesse" en perdant ses députés.

Bourassa n'écoute que la voix de son maître, Jean Marchand et Pierre Elliott Trudeau. M. Bertrand a pris de l'assurance dans l'administration de la province c'est ce qui nous donnera encore une fois le pouvoir.

Vote canadien-français

Il existe encore une différence entre l'Union nationale et le Parti libéral. Mon parti prend son vote chez les canadiens-français tandis que l'autre parti a toujours été élu au départ par les Anglais de Westmount", a conclu le ministre.

La "structurite" paralyse le développement industriel du Québec (Le maire Desrosiers)

CAP DE LA MADELEINE (R.N.) — Le maire J.-Réal Desrosiers a "souhaité que le colloque sur la promotion industrielle et économique convoqué par l'Union des Municipalités du Québec et qui se déroulera au Château Frontenac les 13 et 14 mars, marquera la fin de la "structurite" qui paralyse actuellement la progression industrielle et économique du Québec. Il est à souhaiter qu'à la suite de ce colloque, les commissions d'études et les commissions d'enquêtes auront fini une fois pour toutes leur travail et que l'on assistera à un déblocage de l'action gouvernementale pour un relancement de notre économie".

Le maire Desrosiers s'adressait alors au ministre Masse, responsable de l'Office de planification et de développement régional et aux représentants des corps intermédiaires

réunis sous les auspices du Conseil Économique Régional de la Mauricie, à l'hôtel de ville du Cap de la Madeleine.

Les partis

Le maire Desrosiers a cependant clarifié sa pensée en disant qu'il ne s'adressait pas en ces termes "tout spécialement en visant le gouvernement actuel", mais que sa remarque concernait tous les partis au pouvoir.

Dans sa courte allocution, le maire Desrosiers s'est dit heureux de l'initiative du gouvernement du Québec d'avoir créé l'Office de planification et de développement régional, prouvant par la nomination du ministre Masse comme responsable de cet organisme, que les dirigeants gouvernementaux avaient confiance en son jeune âge, son dynamisme et son ardeur au travail".

Québec versera \$490,000 aux bibliothèques de la Mauricie

QUEBEC (DNC) — La bibliothèque centrale de prêt de la Mauricie s'est vu octroyer une subvention de l'ordre de \$190,000 dans le cadre d'une série de subventions aux bibliothèques publiques annoncées hier par le ministre des Affaires culturelles, M. Jean-Noël Tremblay.

En outre, près de \$300,000 seront versés en subventions aux bibliothèques de la région, sur

un montant total de \$1,5 million dont le ministère doit remettre cette année aux bibliothèques publiques.

L'assistance financière du ministère, a précisé M. Tremblay, a pour but d'améliorer le personnel des bibliothèques, d'accroître les collections et leur rayonnement et de développer de nouveaux services.

Subventions

Le montant des subventions est déterminé d'après une réglementation préparée par la commission des bibliothèques publiques du Québec. Leur montant est établi selon trois facteurs: le chiffre de la population desservie, le montant de la contribution locale et la qualité professionnelle du personnel.

L'échelle des subventions versées cette année s'étend de \$100 à \$190,000.

Répartition

Ainsi les bibliothèques publiques de la région se sont vu octroyer un total de \$284,299, répartis ainsi: Bibliothèque régionale de la Mauricie: \$190,000; bibliothèques de Trois-Rivières, \$29,556; du Cap-de-la-Madeleine, \$6,011; Shawinigan, \$15,121; Grand-Mère, \$7,386; Sorel, \$9,883; Drummondville, \$11,882; Victoriaville, \$5,625; La Tuque, \$5,404; Arthabaska, \$1,309; Nicolet, \$1,200; et Plessisville, \$922.

La construction du Carrefour des Vieilles Forges

La plus basse soumission est présentée par Cap Construction Ltée: \$883,902

TROIS-RIVIERES (F.G.) — La Corporation du Carrefour des Vieilles-Forges vient de procéder à l'ouverture des soumissions pour la construction d'un

nouveau complexe qui remplacera le vieux Patronage St-Charles.

Cette institution de transition, qui hébergera des jeunes dont

l'âge variera de dix à dix-neuf ans dans des locaux d'une conception tout à fait moderne et même avant-gardiste, s'installera sur un emplacement pris à même l'immense terrain des RR. SS. Dominicaines, sur le boulevard du Carmel.

Cinq entrepreneurs généraux ont fourni des prix en réponse aux appels d'offres. Ce sont: Rapid Construction: \$919,380; Cap Construction Ltée: \$883,902; Desloutre Construction Ltée: \$979,000; Teller et Groleau Inc.: \$923,000 et Pisapia Construction Inc.: \$1,043,000.

On procédera maintenant à l'analyse des soumissions pour permettre à la Société d'Habitat du Québec qui relève du ministère des Affaires municipales, de décider de l'octroi du contrat.

Le Dr Fernand Lemire est président de la Corporation du Carrefour des Vieilles Forges. M. Robert Giroux en est le secrétaire.

Négociations entre la Consol et les syndiqués

TROIS-RIVIERES (J.R.L.) — Rien n'a transpiré de la réunion qu'ont eue, hier, les dirigeants de la division Wayagmack de la Consolidated Bathurst et les représentants de la Fraternité internationale des travailleurs de l'industrie des pâtes et papiers, local 216, affiliée au Conseil du Travail, après le débrayage, à 8 heures A.M., des employés du département des réparations et de l'entretien de la division.

M. Alan G. Kay, gérant de la division Wayagmack, a seulement dit que les deux parties ont négocié durant toute la journée de vendredi et qu'il espérait que les employés de ce département reviendraient très bientôt au travail.

"Je ne puis rien dire. Je puis seulement dire que nous sommes encore en négociation. La rencontre a duré toute la journée. J'espère qu'ils reviendront bientôt au travail", a-t-il dit.

Le CERM se réjouit des déclarations de Masse

TROIS-RIVIERES (J.R.L.) — Le Conseil économique régional de la Mauricie entend continuer à regrouper ce qu'il a appelé "les forces vives" de la région, afin que les grandes priorités soient continuellement dégagées pour la Mauricie par la participation des corporations publiques, des industriels, des corps intermédiaires, des syndicats.

C'est ce qu'a laissé entendre, vendredi, M. Gérard Durocher, directeur de cet organisme à Trois-Rivières.

"Notre région ne peut que se réjouir de l'effort que fait le gouvernement du Québec pour assurer à tous les citoyens et leaders une voix. C'est à nous de relever le défi", a-t-il affirmé dans un communiqué.

M. Durocher faisait allusion à la nouvelle politique que l'Office de planification entend suivre en ce qui concerne les conseils économiques régionaux, politique dévoilée par le ministre responsable de l'Office de planification du Québec, l'honorable Marcel Masse, dans le discours qu'il faisait, jeudi au Cap-de-la-Madeleine.

Citant les paroles de l'honorable Masse, M. Durocher a rappelé que l'Office encouragera la création des conseils régionaux de développement qui, à l'exception de la vaste région de Montréal, couvriront les territoires des régions administratives; que l'Office s'assurera que ces conseils soient représentatifs des divers centres d'intérêt et de décision des régions concernées; que l'Office considérera ces conseils régionaux de développement comme des interlocuteurs privilégiés en matière de planification régionale.



LE MAIRE RENE MATTEAU et le président Guy Boisclair, de la Commission scolaire de Trois-Rivières, semblaient de bonne humeur à l'issue de leur rencontre hier. (Photo Roland Lemire)

Aucun commentaire de la part du maire Matteau et du président Boisclair

TROIS-RIVIERES (F.G.) — La rencontre du maire René Matteau avec le président de la Commission Scolaire le Dr Guy Boisclair, qui avait lieu hier après-midi à l'hôtel de ville, pourrait bien être le début d'une nouvelle ère de bonne entente entre les dirigeants municipaux et scolaires de notre ville.

MM. Matteau et Boisclair n'ont pas voulu faire de commentaires à la suite de cette entrevue, qui a porté sur les implications de l'abolition de la taxation sur la machinerie industrielle. Les deux interlocuteurs préfé-

rent faire rapport de leurs entretiens à leurs collègues respectifs, dès lundi soir prochain, avant de révéler publiquement la teneur des pourparlers ou d'un compromis éventuel.

Tout indique toutefois que le litige prendra fin si le conseil municipal et le conseil scolaire sont prêts à ratifier une entente en vertu de laquelle la ville de Trois-Rivières se chargerait de la préparation, de l'expédition et de la perception des comptes de taxes, garantissant à la Commission scolaire un revenu stable à l'abri des retards et des pertes.

c'est un secret polichinelle de...

● Des cours de perfectionnement sur la conduite préventive et le code de la route débiteront, le lundi, 9 mars, au Pavillon Mgr St-Arnaud, de Trois-Rivières. Ils sont organisés par le ministère des Transports et Communications du Québec. Ces cours s'adressent spécialement aux policiers de Trois-Rivières, de Trois-Rivières Ouest, du Cap-de-la-Madeleine et de la Sûreté du Québec.

● Nos édiles discutaient d'un rapport de l'ingénieur Jean-Paul Dorion, directeur des Travaux publics, au sujet du prolongement d'une ruelle entre les rues St-Martin et Charlevoix. "On va aller voir cela sur place, en délégation", a dit quelqu'un. Cela m'a rappelé l'époque où les membres des anciens conseils faisaient leur "tourné en ville" pour étudier sur place les petits et les gros problèmes municipaux. Formule merveilleuse, à notre avis, qui semble avoir été mise au rancart.

● "La reine contre Gérard Grégoire!" A un certain moment, on a cru en cour des Sessions de la Paix que Me Gérard Grégoire, de la poursuite, était lui-même poursuivi par notre souveraine. Il n'en était rien heureusement, ce n'était qu'une erreur du greffier qui était littéralement inondé de plaintes à lire mercredi matin... Bref, Me Grégoire figurait sur le document lu à l'intention du juge Léon Girard, mais à titre de poursuivi.

● Les conducteurs d'autobus scolaires devraient prendre l'habitude de stationner leur véhicule en bordure du trottoir, évidemment quand la chose est possible. La négligence de quelques-uns est flagrante, surtout à proximité de l'école Sainte-Angèle, rue Bureau, à Trois-Rivières. Chaque matin, les autobus scolaires s'immobilisent en plein centre de cette artère et bloquent toute circulation, alors qu'ils pourraient facilement se ranger près du trottoir, où il n'y a aucune automobile. Polichinelle ne peut croire que les étudiants sont maintenant dans l'impossibilité de faire quelques pas pour se rendre dans la cour de l'école. Ces conducteurs devraient y aller d'un petit effort pour ne pas encombrer les rues inutilement.



LA REMISE DU RAPPORT sur le concept général de réaménagement urbain s'est déroulée jeudi soir à Nicolet en présence des membres du conseil, des professionnels de la firme Urbatique Inc. de même que du représentant de la Société d'habitation du Québec. Plusieurs dirigeants d'organismes avaient été invités à prendre part à la soirée afin de voir les différentes étapes du projet, les maisons à démolir ou à réaménager, les constructions possibles. Ce volumineux rapport a été remis au maire

et une copie a été distribuée à chaque membre du conseil. La ville a fait imprimer ce rapport en plusieurs exemplaires et devraient prochainement en faire parvenir à certains organismes. Sur la photo, de gauche à droite, MM. Gaetan Robert, ingénieur, et Pierre Prézeau, directeur d'Urbatique Inc., le maire, Rémi Raiche, Jacques Lecours, urbaniste de la Société d'habitation du Québec et Jean-Marc Rivest, sociologue (Photo LaRé.)

Présenté à la municipalité de Nicolet

Rapport final sur le concept général de réaménagement

NICOLET (R.L.) — Les membres de la Société Urbatique Inc., qui ont réalisé le concept général de réaménagement urbain de la ville de Nicolet ont présenté leur rapport final à la ville, lors d'une soirée à laquelle assistaient divers présidents d'organismes municipaux.

Outre les membres d'Urbatique, autrefois Bémer Inc., il y avait un urbaniste de la Société d'habitation du Québec, M. Jacques Lecours. Ce dernier tout comme les trois employés de la firme Urbatique, ont essayé un barrage de questions de la part des personnes présentes concernant le financement du projet, sa réalisation, de même que sur les fameux logements à loyers modérés.

Cette soirée, en plus d'avoir permis à plusieurs contribuables de Nicolet de faire valoir leur point de vue sur la rénovation urbaine et le relogement a

été agrémenté d'une période au cours de laquelle on a présenté des diapositives sur des situations qui existent à Nicolet.

Durant la période de questions, M. Lecours a été appelé à donner la position de la SHQ de même que celle du gouvernement fédéral en matière de rénovation urbaine. Ce dernier a rappelé que le gouvernement central s'était retiré, à cause de la période d'austérité, du financement de la rénovation urbaine et que la Société d'habitation du Québec se devait de retenir temporairement les projets, en attendant le déblocage du fédéral ou l'adoption de nouvelles mesures.

Ce qui importe de souligner est le fait que le gouvernement d'Oakawa finançait les deux tiers du montant qu'allouait la SHQ aux municipalités pour la rénovation urbaine. Comme il l'a clairement indiqué, M. Lecours

a affirmé qu'actuellement, tous les projets étaient suspendus en ce qui concerne la rénovation urbaine.

De leur côté, les experts de la société Urbatique, M. Gaetan Robert, ingénieur, M. Jean-Marc Rivest, sociologue et M. Pierre Prézeau, directeur, ont démontré les avantages de la rénovation urbaine.

Ils ont souligné le fait qu'il s'agissait autant sinon plus d'une question de propreté, de bien-être que d'argent en matière de réaménagement urbain.

C'est le maire de la ville de Nicolet qui a accepté le rapport soumis par Urbatique, des mains du directeur, M. Pierre Prézeau. Quatre conseillers municipaux ont assisté à la présentation de ce rapport; il s'agit de MM. Marc-Aurèle Gaudreault, Julien Lussonde, Clément Roy et Me Pierre Smith.

La Régionale a réussi à payer ses enseignants

NICOLET (R.L.) — Grâce à de nombreuses démarches au cours de la semaine et à la collaboration de plusieurs commissions scolaires, la Commission scolaire régionale Provencher a été en mesure de payer ses enseignants pour les salaires qui leur étaient dus pour leurs deux dernières semaines de travail.

On sait que la régionale Provencher n'a pas échappé aux problèmes que connaissent plusieurs régionales en province mais jusqu'à présent, les enseignants n'ont rien perdu et ont toujours eu leur salaire à temps.

Cependant, ce n'est pas sans efforts que la Régionale locale a réussi à obtenir l'argent nécessaire pour rencontrer ses obligations.

En effet, l'assistant de M. Roger Tremblay, secrétaire-administrateur de cette régionale, M. Jean Vallée, a effectué de nombreux téléphones et plusieurs déplacements afin de récupérer l'argent nécessaire pour rencon-

trer la paie des enseignants.

M. Tremblay nous signalait également que sans une collaboration de certaines commissions scolaires locales du territoire, les quelles ont dans la plupart des cas fourni des montants assez substantiels, il aurait été quasi impossible pour la Régionale de rencontrer ses obligations pour cette semaine.

Plusieurs gens se doutent fort de ce qui aurait pu se produire advenant le cas où les professeurs n'auraient pas été payés: session d'étude, débrayage, etc.

Le secrétaire-trésorier à ce pendant mentionné que la Régionale locale poursuivait ses démarches afin d'être en mesure de rencontrer ses obligations financières dans les semaines à venir et qu'une collaboration étroite et une compréhension des commissions scolaires locales aideraient grandement la cause de la commission scolaire régionale Provencher.



Mlle Francine Auger Mlle Claire Biron Mlle Carmen Gauthier

Aspirantes au titre de Miss Jets

LE COURONNEMENT DE Miss Jets de Nicolet s'effectuera samedi soir, le 7 mars, au Centre Catholique de l'endroit, durant une soirée de gala organisée par les membres de la direction de cette équipe de hockey pour souligner le dixième anniversaire de fondation du club. Trois jolies candidates conviendront le

titre en 1970. L'an dernier, Mlle Suzanne Lemire décrocha le titre. C'est elle qui sera appelée à couronner la nouvelle Miss qui sera choisie parmi jeunes filles: Mlles Francine Auger, étudiante, Claire Biron, secrétaire et Carmen Gauthier. Plusieurs centaines de personnes sont attendues à ce gala de couronnement.

Actualité dans la région de Princeville

PRINCEVILLE (G.A.B.) — St-Norbert d'Arthabaska. Les membres de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale ont étudié le sujet: "Le cinéma, culture ou pâture" à l'occasion d'une assemblée mensuelle. Le choix des films à voir est important car il y a de très bons films alors que d'autres... a-t-il été conclu. A la partie récréative de la réunion, les membres ont eu beaucoup de plaisir avec: "Les dernières paroles d'une agonisante", comédie qui leur a été présentée par le comité des loisirs du cercle.

Armes à feu

PRINCEVILLE: Le directeur du Service de la police, M. Jacques Rivard, ainsi que le secrétaire-trésorier du conseil muni-

cipal, M. Fernand Poiré, ont perfectionné leurs connaissances dans le maniement des armes à feu. En effet, tous deux faisaient partie du groupe qui a profité de cette formation spéciale offerte au public par la section locale de l'Association chasse et pêche de Plessisville.

Maladie

PRINCEVILLE: Les familles de deux membres du conseil municipal urbain sont éplorées par la maladie. L'épouse du premier magistrat de la ville est hospitalisée depuis une quinzaine; son état est maintenant satisfaisant souligne M. Roger Bloudeau. Pour sa part, M. Louis Morneau conseiller, a subi une délicate intervention chirurgicale dont il se remet rapidement.

Organisation de plus en plus complète

Un chef du service de la prévention des incendies sera nommé à Bécancour

BÉCANCOUR (R.L.) — La ville de Bécancour est actuellement à s'organiser adéquatement pour répondre le plus rapidement possible aux appels d'incendies qui se déclareront sur son territoire.

En effet, la construction de cinq casernes se poursuit normalement et chacune d'elles sera en mesure de recevoir prochainement tout son matériel et

Afin de corriger cette situation, la ville a décidé d'ouvrir un concours pour se nommer un chef de service de la prévention des incendies. Des avis ont été publiés dans divers journaux et les formules d'offres d'emploi seront reçues jusqu'au 16 mars 1970, au bureau du greffier de la ville.

L'homme demandé sera responsable de l'administration générale du service, y compris le travail et la discipline du personnel, demandes de matériel et d'équipement.

Le candidat qui sera choisi aura également la responsabilité d'élaborer un budget, de la tenue des registres et des dossiers. Il organisera et dirigera toutes les activités de lutte et de prévention contre le feu.

Enfin, le futur chef devra

son camion à incendie.

Toutefois, afin que ce système soit complet, il faudra une personne responsable pour coordonner tous les efforts déployés par les pompiers volontaires. Il faudra également un bon système de communication car présentement, un problème existe lorsque survient un incendie. Qui appeler et où le rejoindre.

municipale de la ville de Bécancour demanda des soumissions pour l'achat d'un système d'alarme-incendie, en conformité avec les normes ou les exigences du directeur général de la prévention des incendies.

La ville a besoin d'une station

de base et de huit radios, deux voies FM, ainsi que de 75 monteurs d'alarme.

Les soumissions pour cet équipement seront reçues jusqu'à 5 heures, jeudi, le 12 mars au bureau du greffier de la ville de Bécancour.

Courrier Sud

● Le conseiller Julien Lussonde a présenté un rapport sur la dernière réunion de la Commission de police de Nicolet. Ce rapport recommande au conseil l'engagement d'un nouveau policier de même que la possibilité d'installer un système radio-téléphone au département de la police.

● L'estimé des dommages causés par le bris d'une conduite d'eau sur la propriété de M. Rosaire Deshaies se chiffre à \$400 environ, selon la constatation de M. Guy Therrien, entrepreneur de Nicolet, qui fut demandé pour effectuer une estimation pour la ville. On sait que le propriétaire réclamait, par l'entremise de ses avocats, la somme de \$1,000 pour les dommages causés.

● La Commission canadienne des transports a fait parvenir à la ville de Nicolet une ordonnance pour informer le conseil que les Chemins de fer nationaux (CNR) installeront et, par la suite, entretiendront des signaux clignotants et une sonnerie au croisement de leur voie ferrée sur la rue Mgr-Courchesne. Ces travaux devraient s'effectuer prochainement.

● Lors de la dernière séance du conseil de ville de Nicolet, le conseiller Gérard Lupien a proposé que la ville forme un comité afin de négocier les deux conventions collectives de travail concernant les employés de la municipalité. Ce comité sera formé des conseillers Clément Roy et Marc-Aurèle Gaudreault, ainsi que de Me Jean Pisonneau.

● Le conseiller Julien Lussonde a donné un avis de motion qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, il proposera un règlement pour amender le règlement no 272, relativement à l'organisation, le maintien et la discipline du corps policiers-pompiers de la ville de Nicolet.

Insuffisance du réseau d'eau dans le secteur industriel

NICOLET (R.L.) — Une lettre de la Régie des eaux du Québec est venue confirmer, lors de la dernière séance, la bonne foi et les bonnes intentions du conseiller Julien Lussonde qui avait proposé que la ville fasse exécuter une étude sur la possibilité d'aménager une conduite d'eau de 14 pouces pour desservir l'usine Henri Vallières Inc.

En effet, dans une lettre datée du 23 février, la Régie réitère sa demande du 31 juillet 1969 concernant le plan directeur d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial.

Dans sa lettre, la Régie attire tout particulièrement l'attention du conseil sur le fait que le réseau de la ville a été jugé inadéquat à fournir une protection incendie efficace dans le secteur industriel.

Enfin, la missive mentionne que selon le plan directeur, certains travaux majeurs devraient être faits dans ce secteur à brève échéance.

Un vote est nécessaire au conseil municipal

Un amendement au règlement de circulation est rejeté

NICOLET (R.L.) — Le conseil de ville de Nicolet a rejeté par cinq voix contre un un amendement au règlement 287 sur la circulation et le stationnement dans la ville de Nicolet. Cet amendement a été apporté par le conseiller Julien Lussonde qui avait au préalable donné un avis de motion à cet effet.

Cet amendement au stationnement dans la ville de Nicolet touchait tout particulièrement la Place 21 mars et la lisière qui longe le bureau de poste, sur la rue Panet.

M. Lussonde a suggéré par son amendement que le stationnement soit limité à une heure au lieu de quatre comme c'est le cas présentement. Les deux endroits en question avaient fait l'objet d'un changement antérieurement quand le conseil avait accepté de prolonger la période de stationnement de une à quatre heures.

En somme, le conseiller Ju-

lien Lussonde désirait revenir à l'arrière afin de se rendre aux nombreuses demandes des marchands qui ne jouissent pas d'un immense parc de stationnement.

Or, il adviendra que les employés de bureau et diverses autres personnes monopolisent les espaces de stationnement durant plusieurs heures, enlevant ainsi la chance à des clients de magasins de stationner leurs automobiles pour faire leurs emplettes.

Nombreux sont ceux qui croient que le stationnement sera pratiquement toujours encombré de voitures appartenant à des employés dont les bureaux sont situés dans le secteur du centre commercial, d'autant plus qu'il est difficile d'effectuer un contrôle parfait du stationnement de quatre heures.

Après avoir soumis son projet d'amendement, le conseiller Gé-

rard Lupien, comme il fallait s'y attendre, a demandé le vote sur ce règlement et la motion de M. Julien Lussonde a été battue par cinq voix contre une.



Défilé de modes chez les Majorettes

LES MAJORETTES DE Victoriaville ont obtenu un éclatant succès lors de leur défilé de mode. Un groupe de modèles des maisons représentées ont paré dans ces nouveautés qui feront certes fureur

pour la nouvelle saison 1970. Sur la photo, quelques mannequins qui ont plusieurs centaines de personnes sont attendues à ce gala de couronnement.